

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Je propose que nous débutions ce Conseil Communautaire, le dernier de l'année.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A la fonction de secrétaire de séance, nous pouvons désigner Élixa BASTIDE.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je vais procéder à la lecture de la feuille de présence.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Louis ESTEVES

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Christelle CHASTEL : absente

Michel COSNIER : absent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Thierry CRUEGHE : absent, représenté par Jean-Louis VIDAL

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : absent, représenté par Philippe MAURS

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Charly DELAMAIDE

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : absente, représentée par Michel BAISSAC
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : absent, suppléé par Marie-Jeanne PETERS
 Mireille LABORIE : absente, représentée par Christian FRICOT
 Sylvie LACHAIZE : absente, représentée par Jamal BELAÏDI
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : absent, représenté par Isabelle LANTUÉJOUL
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Bernard BERTHELIER
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Philippe COUDERC
 Guy SENAUD : absent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : absent, représenté par Magali MAUREL
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nous devons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente ? Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal que vous avez dû recevoir le 6 décembre ? Il n'y a pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION ET ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

En ce qui concerne l'ordre du jour, il y a un certain nombre de délibérations que nous avons placées en groupe A :

En finances :

- La délibération n° 1 : Exercice budgétaire 2023 – Utilisation anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget
- La délibération n° 2 : Admissions en non valeur
- La délibération n° 3 : Détermination du montant 2023 des Attributions de Compensation
- La délibération n° 4 : Fixation des tarifs aéroportuaires 2023
- La délibération n° 5 : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2023
- La délibération n° 6 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2023
- La délibération n° 7 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Accent Jeunes au titre de l'année 2023
- La délibération n° 8 : Versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE au titre de l'exercice 2023
- La délibération n° 9 : Adhésion aux associations et organismes de droit privé pour l'exercice 2023

Pour les marchés :

- La délibération n° 10 : Avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal d'Aurillac pour le lot 4 « Aménagement paysager et mobilier urbain sur mesure (bois) »

En développement économique et enseignement supérieur :

- La délibération n° 11 : Ouverture dominicale des commerces sur la Ville d'Aurillac pour l'année 2023

Au titre du tourisme :

- La délibération n° 12 : Avenant n° 5 à la convention d'objectifs entre l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA » et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, pour le versement de crédits supplémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat
- La délibération n° 13 : Campings Communautaires – Tarifs journaliers, tarifs de locations et régimes de réductions tarifaires

Pour l'environnement :

- La délibération n° 14 : Tarifs 2023 du budget du TDMA
- La délibération n° 15 : Conventionnement relatif à la prise en charge des DEEE collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets
- La délibération n° 16 : Conventionnement avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour la prise en charge des déchets issus des lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Au titre des grands équipements :

- La délibération n° 17 : Tarifs 2023 du Centre Aquatique Communautaire

Sur les transports :

- La délibération n° 18 : Renouvellement de la convention sur les modalités de financement de la compétence « Transport Scolaire » entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA
- La délibération n° 19 : Avenant n° 3 au Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain passé entre la SA-SPL STABUS et la CABA

Sur l'urbanisme et l'habitat :

- La délibération n° 20 : Définition des modalités de concertation de la modification n° 1 du PLUi-H
- La délibération n° 21 : Définition des modalités de concertation de la modification simplifiée n° 1 du PLUi-H

En ce qui concerne l'administration générale :

- La délibération n° 22 : Tarifs applicables sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage de la CABA et sur l'aire de grand passage de Leyritz à compter du 1^{er} janvier 2023
- La délibération n° 23 : Modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- La délibération n° 24 : Modification de la composition de la Commission « Aménagement du Territoire Communautaire »
- La délibération n° 25 : Renouvellement de mise à disposition de personnels auprès de l'Université Clermont-Auvergne – Convention 2023-2025
- La délibération n° 26 : Chargé(e) de mission « Assistante en communication »
- La délibération n° 27 : Chargé de mission « Contrôleur de travaux – Réseaux eau et assainissement » – Revalorisation salariale
- La délibération n° 28 : Tableau des effectifs – Décembre 2022

Voilà toutes les délibérations qui sont mises en groupe A. Avez-vous des questions sur ces délibérations ? Non. Je mets donc ces délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Comme il est de tradition, je vais faire un point d'actualité. Et puis, je solliciterai les Élus concernés sur ces points-là pour qu'ils interviennent.

Sur l'agenda communautaire, le 11 octobre – cela fait loin et en même temps c'était hier – nous avons inauguré le Pôle Mobilités d'Aurillac (PEI). Il est à ce jour en parfait fonctionnement, et je crois à la satisfaction des usagers. Les problèmes de signalétique ont été résolus. Les barrières sont installées ; je confirme que ce n'est pas parce qu'il y a les barrières que cela deviendra payant ; les parkings resteront gratuits en l'état actuel des choses. Simplement, pour que la navette puisse fonctionner normalement, il faut que l'accès soit contrôlé afin que les personnes qui stationnent, notamment sur le parking de la navette, puissent avoir un justificatif pour prendre la navette.

Le 6 décembre dernier, la CABA a reçu un prix qui concernait le palmarès des mobilités organisé par le magazine *Ville, Rail & Transports*. Sébastien PRAT nous a représentés. Sébastien, veux-tu en dire un mot ?

M. PRAT.- J'ai eu l'honneur de monter à la capitale pour représenter la CABA et recevoir ce prix qui était le Prix de l'Intermodalité, alors pas forcément pour le fait d'avoir créé un pôle d'échange puisque ce sont des choses qui se font dans la France entière et c'est très bien, mais plutôt pour son intégration paysagère et le fait d'avoir gardé l'ancienne halle. Pour une ville moyenne, c'est cela qui a été salué. C'est un coup de projecteur pour la CABA. Il faut saluer l'investissement des Élus du précédent mandat dont je ne fais pas partie et évidemment saluer mon ami, Jean-Pierre ROUME, qui a beaucoup œuvré sur ce sujet, et d'ailleurs son mandat au GART en tant qu'administrateur a aussi poussé pour cette décision, et c'est une très bonne chose pour la CABA.

Évidemment, maintenant, il nous faut continuer à développer notre Schéma des Mobilités et cette étude qui va arriver début janvier 2023 pour faire de cet outil vraiment quelque chose d'utile par rapport aux besoins de mobilité sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Autre lancement important de manifestation, c'est le lancement d'Aurillac en Scène. Charly, peux-tu en dire un mot ?

M. DELAMAIDE.- Vous avez tous vu un petit peu la conférence de presse. C'est un lancement qui est plutôt réussi puisqu'à ce jour, en milieu de semaine, nous avons plus de 2 350 billets vendus ; ce qui est bien. Je rappelle que nous avons mis en place une politique tarifaire progressive à trois paliers. Plus on achète tôt un billet, moins on paye. C'est le message qu'il faut faire passer. Il faut encore œuvrer dans ce sens.

Le premier palier a très vite été atteint. Nous sommes déjà sur le second palier tarifaire.

Nous allons démarrer bientôt la commercialisation des espaces. Je rappelle que nous avons un espace VIP. Nous avons 6 loges qui vont être commercialisées, une tribune de 1 000 personnes qui est déjà, dans les réservations, bien remplie. Cela aussi, c'est un message qu'il faut faire passer : si des gens que vous connaissez veulent acheter des billets et être en priorité sur des places assises sur les deux jours, il faut se dépêcher parce que ce sont des places qui sont très vite réservées.

Nous sommes en attente de boucler le financement des partenariats. Je rappelle que la construction budgétaire de ce projet est sur la base de 8 000 personnes sur la durée du festival. Sur cet aspect-là, nous sommes plutôt assez bien partis. Nous attendons la suite.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly.

Je vous donne une information que m'a communiquée le Préfet hier matin. La Ministre de la Culture a désigné dix manifestations de dimension nationale qui allaient bénéficier d'un statut particulier en 2024 pour pouvoir avoir lieu malgré les JO de Paris. Le Festival ÉCLAT fait partie de ces dix festivals ; il y a le Festival d'Avignon, il y a le Festival des Vieilles Charrues, il y a un certain nombre de spectacles, de festivals qui ont été « labellisés » d'utilité nationale, et le Festival ÉCLAT en fait partie. C'est une satisfaction pour le territoire puisque c'est un festival important. Je rappelle que le Festival ÉCLAT est peut-être le premier festival mondial du spectacle vivant avec un nombre de représentations important. Ce statut un peu privilégié fait que, si nous nous inscrivons dans la période entre les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques, en sachant que c'est une fenêtre de tir étroite mais qui correspond aux dates habituelles du festival, cela coïncide donc plutôt bien, nous avons l'assurance d'avoir les forces de l'ordre correspondantes pour assurer la sécurité du festival.

C'était important pour le territoire, pour l'association ÉCLAT et pour nous tous parce que c'est quand même une opération où nous mettons beaucoup d'argent, et c'est à la satisfaction générale que ces éditions se présentent bien. Cela veut dire aussi que sur l'édition 2024, s'il n'y a que dix festivals qui ont lieu, il y aura beaucoup de monde. Pour l'instant, en tout cas, nous avons l'assurance que le Festival ÉCLAT ne sera pas annulé et qu'il bénéficiera des forces de l'ordre correspondant au souhait du Préfet ; ce qui est l'étiage de ce que nous avons cette année, c'est-à-dire deux demi-compagnies de CRS.

Sur le sujet de la démographie des territoires, un certain nombre de Communes ont reçu les chiffres du recensement. Malheureusement, je ne peux pas communiquer les chiffres de l'ensemble de la CABA, mais j'ai demandé au secrétariat d'appeler vos communes, en l'occurrence les maires d'une manière générale, qui ont dû recevoir les chiffres. Sur les 5 communes que nous avons pu identifier, ce recensement fait apparaître, à la satisfaction des uns et des autres, une progression de la population de 156 personnes. Il s'agit des communes suivantes :

- Arpajon-sur-Cère : + 38.

Mme LANTUÉJOUL.- Nous avons passé la barre de 6 500 habitants.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Pour Arpajon, c'est 6 509 habitants.

- Aurillac : + 97.
- Saint-Simon : + 6
- Vézac : + 20
- Ytrac : - 5.

Ce sont les chiffres que nous avons eus. D'autres Communes ont peut-être reçu leurs chiffres. Nous allons dresser le tableau complet. Par rapport à l'enjeu démographique que nous partageons, toutes les collectivités y sont sensibles. Cela confirme que ce que nous faisons sur le territoire est de qualité puisque notre territoire est attractif et que nous avons la confirmation de cette évolution par les chiffres.

Un point sur le Covid. Nous étions, ce matin, avec Christian POULHES et Odile ARPAILLANGES, au Conseil de Surveillance de l'Hôpital. S'agissant des chiffres, même s'ils ne sont pas inquiétants, il convient quand même d'avoir un gros point de vigilance parce que, par la conjonction de la bronchiolite + la grippe + le Covid, le taux de pénétration du virus du Covid est très important. Ce week-end, cela a été très compliqué à l'hôpital puisque le service des urgences était saturé, pas par le Covid ; c'est multifactoriel, ce n'était pas l'alerte immédiate. Mais à titre d'information, je vous indique que l'Hôpital a annulé sa soirée des vœux qui devait avoir lieu demain soir ainsi que le Père Noël des enfants de l'hôpital.

Pour ce qui est de la CABA, nous avons décidé d'annuler aussi la cérémonie des vœux et de faire une opération directement auprès du personnel pour ne pas avoir un cluster à gérer parce qu'en janvier, cela va être très compliqué, surtout avec le ralentissement des vaccinations. Les vaccinations ne décollent pas. Cela a progressé, on nous a dit ce matin qu'il y avait eu 100 vaccins la semaine dernière, mais c'est très faible par rapport à ce qui serait nécessaire à la fois pour la grippe et pour le Covid.

Je voudrais faire un petit point sur la fréquentation de la ligne aérienne, en disant que l'année 2022 devrait dépasser les 32 000 passagers, soit 9 000 passagers de plus qu'en 2021. Il y a plusieurs phénomènes qui expliquent cette évolution. Il y a déjà la reprise économique et le fait qu'en 2021, nous sortions du Covid. Cette ligne aérienne fonctionne avec un taux de remplissage très satisfaisant.

Nous avons, depuis le mois de novembre, réintroduit les trois rotations le lundi et le vendredi, et maintenant le jeudi en plus. Nous arrivons quasiment au niveau de service de la DSP qui avait été signée avec 5 jours à 3 rotations. Pour l'instant, nous sommes à 3, et je pense que nous allons monter.

Le nombre de 32 000 passagers que nous avons atteint avec un seul trimestre avec trois rotations laisse augurer que, sur l'année 2023, nous devrions atteindre et dépasser notre chiffre record qui devait être de 38 000 passagers. C'est de bon augure pour la future OSP qui est en cours de négociation. Je rappelle que, s'agissant de cette OSP, il y a eu l'ouverture des plis, qu'il y a deux candidats, que c'est suivi par le Conseil Départemental et que cela devrait probablement nous coûter beaucoup plus cher. Mais nous travaillons activement avec le Président du Conseil Départemental, la Région et l'État pour essayer de réduire la facture pour l'ensemble des collectivités. Nous allons bien sûr rentrer dans une phase de négociation où le fait que nous pourrions atteindre a minima 38 000 ou 40 000 passagers l'année prochaine devrait permettre de réduire le déficit de la ligne. Mais l'augmentation des coûts, notamment du carburant et des salaires des pilotes, entraînera un surcoût.

Mme LANTUÉJOUL.- Il y a la compensation de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a la compensation de l'État, qui est déplafonnée, mais qui a un taux que nous voudrions essayer d'améliorer, sachant quand même que la ligne qui correspond, dans le budget de l'État, à ce soutien des lignes d'aménagement du territoire, n'a pas progressé et s'est même réduite. Il va donc y avoir une foire d'empoigne, sachant quand même que la ligne Aurillac-Paris est une ligne d'aménagement du territoire, et s'il y en a une qui est importante, c'est bien celle-là, non pas parce que c'est nous qui sommes visés, mais

parce qu'encore une fois, la ville préfecture la plus éloignée de Paris, c'est Aurillac, que ce soit en train ou par la route. Cet axe aérien est donc absolument fondamental pour notre activité économique.

Mme LANTUÉJOUL.- Ce sont bien eux qui l'ont qualifiée de « prioritaire ».

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de délibérations qui sont importantes sur ce Conseil Communautaire.

Il y a bien sûr les évolutions sur le secteur des déchets qui vont faire l'objet d'une délibération importante. C'est une délibération visant à demander des subventions pour mener les études sur la TEOMI, c'est-à-dire la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Cette délibération a donc pour objet une demande de subventions pour mener l'étude au plus près des besoins de la population. C'est pour le moment une demande de subventions. Il y aura une étude de réalisée. Mais la délibération vise aussi à présenter l'ensemble du dispositif pour clarifier certains éléments, notamment sur l'organisation de la collecte. Nous avons fait une conférence de presse il y a 15 jours, où nous avons présenté ce dispositif à 3 voix puisqu'il y a trois intercommunalités qui sont concernées, avec des modalités pratiques qui ont peut-être un peu compliqué la lecture. En tout cas, c'est un sujet important en amont en termes d'organisation de la collecte. Les premières étapes de ce système de collecte vont concerner l'ensemble de la CABA. Et puis, nous aurons l'étude qui va amener à l'opportunité ou pas de passer à la redevance incitative, même si nous avons bien l'intention de poursuivre cet effort de réduction des déchets, puisque cette redevance incitative contribuerait à réduire les déchets.

La CABA a été un peu sous les feux de la rampe sur le problème de ces déchets. Il y a eu une présentation d'une réalité qui est que notre territoire n'a pas, à ce jour, un gisement suffisant d'ordures ménagères résiduelles correspondant au sac noir, même à l'échelle du Cantal, pour avoir nos propres installations. Alors il est vrai que, vu de Paris, cela peut sembler surprenant que nous n'ayons pas un gisement suffisant, mais nous savons, en l'état actuel des technologies, qu'il faudrait avoir un gisement de 50 000 tonnes, et quand bien même nous passons partout, nous arrivons tout juste à 30 000 tonnes sur l'ensemble du département. Aujourd'hui, nous ne pouvons donc pas avoir notre propre installation de traitement des déchets. L'étude qui va être lancée justement sur les déchets va peut-être amener chaque bassin de vie à avoir sa propre solution.

Il y a le Sud du département avec, dans les départements limitrophes, des installations qui pourraient traiter nos ordures ménagères résiduelles.

Il y a, d'autre part, l'Ouest du département, la région de Mauriac, qui est plus proche de la Corrèze.

Et puis, nous avons le Nord Cantal qui, globalement, pourrait avoir une solution sur le Puy-de-Dôme.

Nous avons financé cette étude pour justement traiter de ce problème d'éloignement des sites de traitement et pour voir si la technologie a évolué et si nous ne pourrions pas avoir une possibilité d'avoir notre propre centre de traitement dans le Cantal. J'en doute, mais nous allons faire l'étude et nous allons la faire conjointement sur la base des volumes totaux du département. Après, nous savons que l'État a dit à l'ADEME que, pour avoir des subventions, il fallait un gisement de plus de 50 000 tonnes ; les subventions sont donc toujours conditionnées à avoir un volume de 50 000 tonnes. Le paradoxe, c'est donc qu'il faudrait au moins que nous collections 20 000 tonnes d'autres départements. Je ne suis pas sûr que, là aussi, l'empreinte carbone soit améliorée par ce dispositif. Il faut poser les choses et étudier au mieux le sujet. Mais, en tout cas, très concrètement, suite au débat qui était né par la résiliation du contrat DRIMM, nous avons eu les appels d'offres, et c'est bien la DRIMM qui a proposé de poursuivre le contrat mais avec des tarifs évidemment modifiés.

Sur la tonne, il y a un échancier qui a été proposé. Pour 2023, DRIMM nous propose de traiter à 167,20 € TTC la tonne d'OMR. Et puis, il y a une progression dans le temps avec l'intégration de la TGAP. Mais Stéphane FRÉCHOU nous détaillera cet échancier en

présentant la délibération.

Je rappelle que le tarif 2022, en fin d'année, c'était déjà 156 € versés à DRIMM pour une tonne. Entre 156 € et 167 €, cela fait 11 € de progression, et c'est hors transports.

Le seul lot qui n'a pas été satisfait dans l'appel d'offres, mais Stéphane expliquera cela, c'est le transport. Nous avons donc relancé ce lot. Pour le moment, nous avons trouvé une solution temporaire pour permettre aux deux candidats déboutés et à d'autres - parce que ce sera encore un renouvellement du CCTP qui va être élargi pour plusieurs raisons - de répondre dans les deux mois qui suivent. Mais, temporairement, nous avons une procédure qui permet de traiter le transport de façon légale.

Je rappelle qu'il y a les OMR. Et puis, il y a le recyclable. Le recyclable, que ce soit bien clair, nous ne l'envoyons pas à 200 km. Nous l'envoyons dans le Lot, à Saint Jean Lagineste ; c'est au maximum à 60 km. Parfois, on caricature. Nous ne faisons pas n'importe quoi, et je peux vous assurer que nos prédécesseurs ont bien assuré sur ce problème des déchets, contrairement peut-être à une impression que l'on aurait pu avoir si on s'arrêtait au premier niveau de lecture.

Il y a une autre délibération justement concernant les déchets. La DRIMM, c'est le privé qui va traiter 18 000 tonnes d'OMR, en sachant que nous avons à peu près 21 000 tonnes d'OMR. Le différentiel sera traité par le VALTOM. Stéphane expliquera tout cela. Là, pour le coup, c'est un syndicat mixte qui est sur Clermont-Ferrand. Nous sommes rentrés dans une entente avec ce syndicat mixte et nous y amènerons les tonnages qui ne sont pas traités par la DRIMM. Mais Stéphane vous expliquera cela bien mieux que moi.

Voilà ce que je pouvais dire dans le cadre de mes propos préliminaires. Y a-t-il des observations ou des questions sur ces sujets et sur d'autres ? Non.

Je vous propose que nous commencions les délibérations par les finances. Monsieur POULHES, vous allez nous présenter la première délibération qui concerne la décision modificative n° 2022/03.

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2022/03

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Bien volontiers, Président. C'est une décision modificative qui n'a pas l'envergure de la précédente puisqu'en consolidé, l'ensemble de nos budgets progresse de 170 000 €. Sont concernés par cette décision modificative le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA et du Centre Aquatique.

Au Budget Principal, il s'agit simplement de jeux d'écriture à l'intérieur des sections sans progression budgétaire.

En section d'investissement, une subvention de 2 000 € peut ainsi être versée au Secours Populaire pour l'achat d'un véhicule réfrigéré.

En section de fonctionnement, on note une régularisation de compte à compte à la demande du Percepteur pour l'association « Musica Formosa », une mobilisation des dépenses imprévues pour abonder le compte des salaires et charges par prudence pour 50 000 € et deux subventions accordées à l'association des Cadets de la Gendarmerie pour 850 € et à l'association Familles Rurales pour l'organisation d'une conférence sur la maîtrise énergétique pour 500 €.

Pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement, il n'y a pas de progression budgétaire non plus, mais des écritures à l'intérieur des sections de fonctionnement permettant de traiter les admissions en non valeur à la demande du Trésorier, soit 20 000 € pour le Budget de l'Eau et 10 000 € pour le Budget de l'Assainissement. Ces délibérations ont d'ailleurs été adoptées précédemment dans le cadre des délibérations du groupe A.

Pour le TDMA, là il y a une progression budgétaire de 155 000 € qui est nécessaire pour la section de fonctionnement. Il s'agit de faire face à l'actualisation des prix du marché de traitement des OMR. Nous pouvons faire face à cette dépense en mobilisant les dépenses imprévues et les recettes supplémentaires.

En section d'investissement, il y a un complément pour 20 000 €, aux dépens des dépenses imprévues d'investissement, pour financer l'étude Ecogéos.

Enfin, pour le Centre Aquatique, c'est le même raisonnement pour 15 000 € qui concerne des mouvements envers le compte 012 des salaires et charges toujours par prudence.

Les tableaux sont annexés à la délibération.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter la DM n° 3 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA et du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération relative aux finances ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur un avenant n° 3 au crédit-bail « ABEIL ». C'est Isabelle LANTUÉJOUL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – AVENANT N° 3 AU CRÉDIT-BAIL « ABEIL » (EUROCONFORT HOLDING GMBH)

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

Mme LANTUÉJOUL.- Vous savez que l'ensemble immobilier à usage industriel de l'usine ABEIL a été repris par la CABA en 2008, et il y a eu la signature d'un crédit-bail immobilier au bénéfice de la SAS ABEIL.

Ensuite, en décembre 2012 et en janvier 2013, un premier avenant a été fait et le crédit-bail a été transféré à la Société EUROCONFORT.

Ce crédit-bail prévoyait notamment la mise en œuvre de travaux de construction d'une extension au bâtiment industriel actuel et l'intégration du montant des travaux à réaliser au capital restant dû par la Société au titre du fameux crédit-bail immobilier.

Par l'avenant n° 2, les parties ont convenu que, lorsque le coût définitif des travaux serait arrêté, un compte final serait effectué et que l'échéancier définitif mis en place serait alors approuvé par la signature d'un avenant n° 3 audit contrat de crédit-bail.

Dans le cadre de ces travaux et afin de répercuter leur coût financier à l'entreprise pour leur valeur HT, il convient que la Collectivité opte pour l'assujettissement de cette opération à la TVA et ainsi, par la suite, applique la Taxe à la Valeur Ajoutée sur les loyers.

L'entreprise EUROCONFORT a sollicité la Collectivité afin d'étaler le montant des loyers au cours des trois prochaines années, étant entendu que les mensualités suivantes seront définies de sorte à couvrir l'intégralité du capital restant dû.

La Société EUROCONFORT s'est rapprochée de la CABA afin de sécuriser la défense incendie du bâtiment et a demandé à ce que ces travaux soient exécutés sur le même modèle que ceux de l'extension.

Ces investissements supplémentaires et les dispositions fixées par l'avenant n° 2 justifient que le terme du contrat du crédit-bail puisse être porté au 31 décembre 2034.

Le nouvel échéancier s'établit sur la base de 2 048 669,84 € HT, incluant l'application d'un taux d'intérêt de 1,20 % par an et couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2034.

Les loyers, dans ce cadre, sont déterminés comme suit :

- Pour l'année 2023, 12 échéances mensuelles de 5 067,82 € HT ;
- Pour l'année 2024, 12 échéances mensuelles de 9 032,41 € HT ;
- Pour l'année 2025, 12 échéances mensuelles de 13 024,29 € HT ;
- Et à partir de 2026 et jusqu'au terme du crédit-bail, 108 échéances mensuelles de 15 955,33 € HT.

Il vous est proposé :

- de délibérer et de valider la prise de l'option TVA à compter du 1^{er} novembre 2022 impactant notamment les loyers à compter du même mois ;

- de signer l'avenant n° 3 au crédit-bail immobilier avec la Société EUROCONFORT validant le nouvel échéancier tel que défini ci-avant et prolongeant la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2034 et tous les documents nécessaires à l'exécution de cet avenant ;

- de valider l'insertion dans l'avenant n° 3 du principe de la réalisation de travaux de mise à niveau du système de sprinklage (estimés à 300 000 €), étant précisé que le tableau annexé à la délibération n'intègre pas le montant estimatif desdits travaux devant être portés par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, mais que leur coût réel devra être agrégé dans le CRD du crédit-bail par avenant à établir sans délai après leur réalisation et permettre ainsi un ajustement du montant des mensualités versées par l'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- de missionner l'étude B&B notaires, sise 33 avenue des Volontaires, à Aurillac, aux fins de rédaction de l'acte authentique correspondant à l'avenant n° 3 du contrat de crédit-bail.

Voilà, j'espère que j'ai été claire.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, vous l'avez été. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du soutien économique aux entreprises. En 2008, l'entreprise ABEIL avait sollicité la CABA pour avoir un crédit-bail sur ses locaux. Le dirigeant de l'entreprise était, à l'époque, M. MEYER. Et puis, chemin faisant, il y a eu des aménagements. Nous avons fait une extension. Et puis, là, ils sont venus nous demander d'intégrer ce sprinklage du bâtiment et cette mise aux normes de l'outil. Il y a quand même 70 personnes sur le site, et je crois que l'économie allemande souffre plus que l'économie française. Il était donc important que nous envoyions un message en faveur de ces entreprises parce que je pense que, pour le groupe EUROCONFORT, le site d'Aurillac n'était pas nécessairement le plus rentable et il aurait pu faire l'objet d'un désengagement.

Nous avons discuté et nous sommes convenus des modalités pratiques telles qu'elles vous sont proposées.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la grosse délibération du Conseil qui porte sur le marché de travaux d'extension et mise aux normes de la Station d'épuration de Souleyrie et précisément sur une indemnisation au titre de l'imprévision. Gérard PRADAL va nous présenter cette délibération importante.

DÉLIBÉRATION N° 31 : MARCHÉS – MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DE SOULEYRIE – INDEMNISATION AU TITRE DE L'IMPRÉVISION

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Elle est importante en montant du moins, mais elle est importante aussi parce qu'il fallait bien terminer le chantier.

Un power-point va vous être présenté.

Nous pouvons faire d'abord l'historique du chantier pour comprendre les étapes suivantes.

Il faut se rappeler que c'est déjà en 2018 qu'il y avait eu l'appel à candidatures.

S'agissant des offres et des négociations, cela s'était passé en 2019 et nous arrivons bientôt en 2023.

En 2020, il y a eu l'attribution et la notification du chantier, ainsi que le lancement des études.

A la fin de 2020, nous avons eu le démarrage des travaux.

En 2021, il y a eu la mise en service de la filière Eau.

En 2023, nous aurons la mise en service du bâtiment technique avec le prétraitement, les boues, la désodorisation et la méthanisation.

La réception du bâtiment administratif devrait avoir lieu en juin 2023.

La réception de l'ensemble des travaux doit se faire en décembre 2023.

L'année 2024 sera consacrée aux essais de garantie.

Ces différentes étapes vont vous expliquer le cheminement et pourquoi nous en arrivons aujourd'hui à des négociations et à un surcoût.

Sur le graphique qui s'affiche à l'écran, nous vous avons présenté le contexte caractérisé par une inflation anormale.

Vous voyez sur le graphique le taux d'évolution des matériaux (l'aluminium, le cuivre ou les matières plastiques). On peut dire que nous sommes bien dans le Cantal puisque ces coûts des matériaux grimpent beaucoup ! Ceci étant dit, automatiquement, les entreprises sont revenues vers nous.

Il y a donc eu une augmentation du coût des matières premières non couverte par la formule d'actualisation des prix. S'agissant de l'augmentation du coût des matières premières, vous vous en rendez compte tous les jours.

Il y a donc eu une actualisation du marché, selon une formule contractuelle, par rapport à l'inflation.

Après, il y aura un avenant n° 1 pour faire le bilan des prestations à horizon décembre 2023.

Par ailleurs, il y a la théorie de l'imprévision, qui est une différence entre devis et factures pour les entreprises non couverte par l'actualisation.

Je rappelle que les offres de prix avaient été faites en 2018. Depuis, nous avons eu des années qui n'ont pas été très calmes, notamment les années 2021 et 2022. Les évolutions sur ces dernières années expliquent le bien-fondé de la théorie de l'imprévision.

Considérons la formule de calcul contractuelle impactée par l'inflation.

Ce marché a été payé à hauteur de 15 769 049 € à fin octobre. 673 715 € ont été payés dans le cadre de la révision. En conséquence, 15 095 334 € ont été payés hors révision.

Cela représente un pourcentage global de révision de 0,04 % sur les factures déjà payées de et un pourcentage de 0,11 % sur la dernière facture d'octobre.

Il reste à payer 10 604 666 €.

Par rapport à une révision sur le reste à payer sur une hypothèse de 10 %, l'actualisation mènerait à un total de 1 734 182 €, soit 6,7 % du marché initial.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, c'est le taux de l'inflation.

M. PRADAL.- Bien sûr, les entreprises sont revenues vers nous pour voir si nous pouvions revoir certaines choses et réactualiser les marchés.

Les services ont fait un bilan de tout ce qui avait été réalisé et non réalisé. Cela a permis d'avoir des plus-values et des moins-values.

Les montants hors marché initial représentent des plus-values à hauteur de 109 150 €.

Nous avons des +/- values dans le cadre du marché Tranche Ferme, à savoir 20 204 € en plus-values et les services ont obtenu 227 007 € de moins-values, qui correspondent à des choses qui n'ont pas été faites ou qui n'étaient pas nécessaires.

Je ne sais pas si M. LOUIS veut apporter des précisions.

M. LOUIS (Directeur des Services Techniques)- Nous avons travaillé. Il y a eu une dizaine de points qui ont été listés par le Bureau d'études et les services en ont listé 47 avec énormément de moins-values par rapport au marché parce que nous sommes sur un marché forfaitaire, et du fait du contexte actuel, il y a eu beaucoup de négociations entre les services et les entreprises pour trouver des ajustements et réaliser au mieux certaines prestations avec des manques de fournitures et des manques de matériels, en sachant qu'à d'autres endroits, nous avons pu optimiser les traitements parce qu'il y a évidemment une différence entre des travaux que l'on réalise 4 ans, voire 5 ans après une étude qui aurait été faite depuis un bureau. Au moment où les entreprises répondent à l'appel d'offres, elles le font sur papier en théorie, et ensuite quand on réalise le projet, on a évidemment des ajustements.

M. PRADAL.- Pour gagner 97 652 €, cela ne se fait pas facilement. Il y a eu un énorme travail, derrière, des services, compte tenu de l'inventaire qui a dû être réalisé, et il faut bien comprendre que les entreprises aussi discutent.

Nous en arrivons à l'imprévision. La théorie de l'imprévision est issue de l'arrêt « Compagnie général d'éclairage de Bordeaux » de 1916. Cette théorie de l'imprévision permet de revoir les coûts de prestations qui ont été réalisées dans des cas exceptionnels, comme nous le voyons en 2021 et 2022. Il faut que ce soit vraiment imprévisible. Les augmentations de coûts, nous ne les avons pas prévues.

Les événements affectant l'exécution du contrat doivent être imprévisibles. Ce peuvent être des phénomènes naturels, des circonstances économiques, qui ne sont pas raisonnablement prévisibles, qui font que les coûts s'envolent. Vous avez la liste de ce qui peut être mis dans l'imprévision.

OTV, qui est le mandataire du groupement d'entreprises, arrive, lui, à + 384 000 € correspondant à de l'imprévision. OTV avec VEOLIA avait prévu aussi un montant de + 112 000 €, mais ce montant n'a pas été retenu par les services car il manque les justificatifs. En tout cas, cela signifie que toutes les lignes sont prises une par une et pointées avec les factures, c'est un travail de titan que les services ont fait, mais nous ne pouvons pas non plus distribuer de l'argent comme cela sans vérification.

SOULIER évalue l'imprévision à 148 000 €, dans la mesure où les prix des aciers, des bétons et des préfabriqués ont fait des bonds. Mais c'est surtout le prix de l'acier qui a beaucoup augmenté, et quand on considère les tonnes d'acier qui ont été mises à Souleyrie, cela fait évidemment des chiffres importants.

MATIÈRE a évalué l'imprévision à 120 000 €. Là, il y a les évolutions de coûts sur les carburants, le béton, l'acier, les granulats.

WOLF SYSTEM qui a fait toutes les techniques des bassins évalue l'imprévision à 132 000 €.

Nous pouvons maintenant avoir une vision d'ensemble sur l'atterrissage budgétaire. Nous parlons tout à l'heure de l'aéroport, mais là c'est un autre atterrissage...

Le montant du marché s'établissait au départ à 25 700 000 € HT.

Le total de l'actualisation représente un montant de 1 734 182 € HT, soit 6,7 % du montant du marché.

Le total de l'avenant n° 1 s'établit à – 97 653 €, soit – 0,4 % du montant du marché.

L'imprévision s'élève à 784 680 €, soit 3,1 % du montant du marché.

Le Conseil Communautaire peut désormais prendre la décision de valider ou de refuser cette imprévision.

Si la CABA prend en charge l'imprévision, il y aura en décembre 2023 le paiement du % retenu par les Élus au groupement.

En janvier 2023, nous déposerons une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

En février 2023, nous pourrions valider l'avenant n° 1.

En mars 2023, l'Agence délibérera sur le montant de subvention qu'elle voudra bien nous donner. L'obtention de la subvention atténuerait la facture.

Nous devons donc nous prononcer pour savoir si nous sommes d'accord pour les 784 680 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour synthétiser, pour que les choses soient bien claires, la théorie de l'imprévision, c'est une disposition issue de la jurisprudence qui nous donne les moyens de discuter avec les entreprises. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur les sommes issues de l'imprévision. C'est un choix que nous pouvons faire.

Par contre, les entreprises, certainement, nous mettront au Tribunal si nous ne voulons pas prendre en compte leurs observations. La théorie de l'imprévision, cela permet d'avoir une négociation à l'amiable avec les entreprises qui fournissent leurs éléments de preuve. Les services analysent ces éléments de preuve ; vous avez vu qu'il y avait certaines lignes que nous avons supprimées parce qu'il y avait des dysfonctionnements par rapport à ce que nous pouvions accepter. Le travail a été fait. Les entreprises nous ont ouvert leurs comptes. C'est une procédure contradictoire où nous avons absolument besoin d'agir en toute transparence. Vous avez vu que les documents étaient marqués du qualificatif « confidentiel » parce que justement, cela va au cœur de la machine de création de valeur de l'entreprise.

La discussion a consisté à confronter les lignes budgétaires telles que les entrepreneurs les avaient établies au moment des devis et les lignes réelles avec les factures qu'ils ont dû produire et qu'ils ont payées dans le cadre du chantier, et comme ils avaient fait leurs propositions en 2018, il est sûr qu'en 2022, les prix ont fortement progressé. Cela a été une discussion entre Gérard PRADAL, Bertrand LOUIS et ses services pour aller au plus près de la réalité des chiffres. Ce sont des discussions qui ont été correctes, mais viriles.

Et puis, nous sommes arrivés à un accord qui vaudrait accord transactionnel. C'est-à-dire que c'est une transaction qui purge toutes les possibilités de recours. Quand nous allons apposer notre signature, si nous validons le document aujourd'hui, les entreprises ne pourront pas revenir dessus, nous ne pourrions pas y revenir non plus, sur la base en tout cas de variations de prix qui ne seront plus opposables.

M. PRADAL.- C'est bien de préciser qu'il y a une négociation unique et qu'après, nous ne pourrions pas revenir dessus. Nous ne pourrions pas dire à fin 2023 : « Et nous ? ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que les services ont fait très correctement leur travail, que les entreprises ont joué le jeu de défendre leurs charges. Maintenant, ou nous allons vers l'accord transactionnel, ou alors nous irons sur des procès avec, a minima, ces quatre entreprises. Elles ne gagneront peut-être pas autant d'argent que dans cet accord transactionnel mais peut-être plus ; ce sont les aléas des procès.

Voilà ce qui vous est proposé. Quand il y a eu les discussions avec les entreprises dans le cadre de l'imprévision, à l'époque, le Premier Ministre, c'était Jean CASTEX et il avait suggéré aux collectivités d'utiliser cette technique pour essayer d'adapter au mieux, dans les circonstances particulières, l'intégration de la hausse des coûts pour ces entreprises, notamment sur les chantiers très longs, et le chantier de la STEP de Souleyrie, c'est un chantier effectivement très long.

Y allons-nous comme cela ? Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? C'est une discussion que nous devons avoir parce que personne n'est sûr d'avoir la vérité.

En Bureau Communautaire, nous avons déjà, nous, pris cette position de présenter cette délibération. Si vous faites confiance à vos maires respectifs, je pense que nous pouvons voter cette délibération, sachant que cela va purger toute possibilité de recours dans un sens comme dans l'autre.

M. PRADAL.- Sachant qu'il y a deux entreprises du Bassin d'Aurillac, en l'occurrence MATIÈRE et SOULIER, qui sont intéressées dans cet accord transactionnel.

Mme LANTUÉJOUL.- De toute façon, cela reste dans des proportions tout à fait correctes. Par rapport aux évolutions des prix depuis 2018, je crois que, là, malgré tout, nous ne pouvons pas vraiment échapper à cet accord transactionnel. Je sais que les services ont largement travaillé sur ce dossier et que les négociations ont été rudes d'un côté et de l'autre. Mais au bout d'un moment, nous sommes bien obligés d'accepter certains éléments issus des discussions.

M. LE PRÉSIDENT.- Disons que, si nous n'acceptons pas ces éléments issus des discussions, nous ferons des procès qui vont durer très longtemps, et où nous serons nécessairement condamnés et ce sera une loterie.

M. PRADAL.- Au niveau des entreprises, un bon boulot a été fait. Je pense que cet accord transactionnel, c'est un retour par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Et nous n'avons eu aucune pression d'entreprise. Ce qui est rare. Monsieur DONEYS, vous avez la parole.

M. DONEYS.- M. le Vice-Président Gérard PRADAL a évoqué la possibilité de voir évoluer le niveau de la subvention de l'Agence Adour-Garonne. Avez-vous des idées sur ce point-là qui pourrait prendre en charge une partie du surcoût ?

M. PRADAL.- Le dossier de demande de subvention à l'Agence va être déposé. Je pense que nous allons être bien entendus, mais le montant, nous ne le connaissons pas pour le moment.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que nous prenions déjà la délibération pour que nous puissions transmettre une demande de subvention à l'Agence Adour-Garonne avec des chiffres précis.

M. PRADAL.- Parce que si, ce soir, vous dites « non » par rapport à cet accord transactionnel, nous ne demanderons pas de subvention à l'Agence Adour-Garonne. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise par le Conseil Communautaire ; nous n'avons donc jusqu'à maintenant rien demandé à l'Agence Adour-Garonne car nous ne connaissons pas le vote du Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ont validé le principe de l'étude du dossier, mais à condition que nous produisons un dossier.

Pour mémoire, les travaux initiaux étaient financés à 50 %.

Je mets la délibération au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

Je ne prends pas part au vote puisque je peux être concerné par une entreprise.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. Pierre MATHONIER ne prend pas part au vote.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une délibération sur le rapport de la SEBA 15. C'est Christophe

PESTRINAUX qui nous présente ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 32 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous faire le rapport d'activité de la SEBA 15 sur l'exercice 2021, sachant que nous sommes déjà presque fin 2022. Alors il y aura quelques éléments de 2022 à l'intérieur. Nous aurions dû présenter ce rapport au dernier Conseil, mais il y avait eu un petit souci d'organisation ; ce qui ne nous a pas permis de le présenter.

Pour la SEBA 15, c'est le 29^{ème} exercice social.

Au 31 décembre 2021, nous avons le même nombre de personnes qui travaillent dans cette SEM, c'est-à-dire 5 ETP, qu'en 2020.

Le chiffre d'opérations s'élève à 3 514 000 €. Cela comprend :

- les concessions Baldeyrou, Sablière, Balcons du Vialenc ;
- la gestion des villages d'entreprises ;
- et d'autres mandats avec des chiffres plus faibles.

Le bilan s'établit à 567 818 €. En 2021, nous avons eu un résultat net positif de 65 773 €, qui est essentiellement dû en fait – mais j'en parlerai à la fin de ma présentation – à un recours que nous avons depuis au moins une dizaine d'années avec Réseau Ferré de France par rapport à une mission où il nous manquait un reliquat de l'ordre de 100 000 € et que nous avons enfin réussi à obtenir après moult péripéties.

Je vais vous présenter les réalisations 2021 et les projets 2022.

Je vais commencer par la ZAC du Puy d'Esban.

Au 31 décembre 2021, nous avons 32 actes signés, dont 2 ventes et 2 compromis sur l'année 2021.

Nous avons, à fin 2021, 84,6 % des surfaces commercialisées sur l'ensemble des terrains, y compris les plates-formes 7 et 8. La plate-forme 8, c'est celle où il y a le vert fluo sur la carte et la plate-forme 7, c'est celle qui est tout en bas, nous ferons un focus tout à l'heure dessus. C'étaient des plates-formes qui étaient, à la base, en commercialisation différée et qui sont, depuis, pour partie commercialisées d'ailleurs.

En ce qui concerne les constructions récentes et en cours, nous avons Univair Santé qui s'est agrandie ; cette structure est située à l'entrée de la zone, juste à gauche. Nous avons la SCI CHAUSY qui est gérante de l'entreprise Daniel MOQUET qui a construit un deuxième bâtiment. Et puis, nous avons les bâtiments de TRANS SCOP.

Sur la plate-forme 7, celle dont je vous parlais tout à l'heure, qui est juste à l'entrée de la zone à droite, en sachant que derrière, il y a La Sablière, nous avons dessiné entre 6 et 8 lots, je dis entre 6 et 8 parce qu'il y a des porteurs de projets qui pourraient bien prendre 2 lots, voire même plus, chacun d'eux. A ce jour, en 2022, nous avons des contacts avancés de commercialisation et cela devrait, pour certains, aboutir assez rapidement.

Sur la ZAC de La Sablière, l'ouverture du centre commercial a eu lieu en mai 2021.

Et puis, quelques travaux d'aménagement extérieur complémentaires ont été réalisés sur 2021. Ce sont des aménagements extérieurs, essentiellement des aménagements d'espaces verts. Et puis, il y a eu la mise en place d'un bassin de rétention qui est tout en haut de la zone, qui, en 2021, n'a pas retenu grand-chose puisque je crois qu'il faisait un peu sec. Je pense même que la photo a été prise en fait pendant l'été 2022. Sur 2022, le bassin était plutôt vide. Là, il a dû se remplir ces derniers jours effectivement.

Sur la ZAC du Vialenc, vous avez un plan d'ensemble.

En 2021, nous avons eu essentiellement la réalisation par Polygone de la résidence Darwin.

Sur la ZAC Héлитas, près des Alouettes, en continuité du parc Héлитas et de l'autre côté du lotissement des Alouettes, nous avons un terrain qui appartenait à l'Hôpital au moment où ils ont fait leur parking. Ils n'en avaient pas l'utilité et donc nous leur avons racheté le terrain et nous avons réalisé dessus trois terrains à bâtir qui ont été vendus ultra rapidement ; je crois que nous avons eu 17 demandes en un mois, cela a donc été énorme, et à ce jour je crois que les maisons sont construites. Cela fait des habitants en plus sur la ville, parce que je crois que, mise à part une famille, ils venaient tous de l'extérieur.

Sur Arpajon-sur-Cère, là, nous sommes dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Cœur de Ville. En 2021, nous avons finalisé les études architecturales, lancé les consultations, et il y a eu un début de travaux en juillet 2021. Toujours en 2021, il y a eu 7 contrats de réservation de logements et 5 commerces. Il doit rester à ce jour 3 ou 4 logements disponibles.

Mme LANTUÉJOUL.- Il en reste 2.

M. PESTRINAUX.- Là, la particularité, c'est que nous avons été aussi soumis à la théorie de l'imprévision. Nous avons essayé de ne pas y être soumis, mais il a bien fallu quand même négocier avec les entreprises qui ont vu leurs coûts de matières premières exploser comme toutes les entreprises du BTP.

Vous avez quelques photos des travaux en cours qui datent de la fin de l'été. Cela a bien avancé depuis. Nous devrions tenir les délais, je crois, pour la fin du 1^{er} semestre 2023.

Mme LANTUÉJOUL.- Les locaux commerciaux devraient être livrés un peu avant.

M. PESTRINAUX.- En tout cas, c'est une belle réalisation sur le cœur de ville. Mais c'était aussi une mission nouvelle pour la SEBA 15 d'être promoteur. C'est un vaste travail parce que ce n'est pas simple.

Ensuite, nous avons le projet d'Escanis Sud sur le lotissement d'Escanis. Là, ce sera plus d'une trentaine de terrains à bâtir qui seront mis en place. Aujourd'hui, nous sommes dans les temps des dépôts de permis d'aménager, des fouilles archéologiques qui doivent commencer en janvier. S'il n'y a pas de points particuliers sur les fouilles, nous pourrions commencer les travaux d'aménagement du lotissement et nous poursuivrons ensuite sur la commercialisation.

Sur Jussac, la zone de Jussac a mis un peu de temps à démarrer. Mais dès qu'il y a eu un bâtiment, d'autres ventes de lots ont eu lieu. Il est vrai que nous avons eu l'occasion de faire une visite là-bas. Il y avait beaucoup de monde, et du coup aujourd'hui, cela rencontre un franc succès, mais c'est aussi sûrement le fait de la raréfaction des terrains dans les ZAE sur la CABA. En tout cas, aujourd'hui, cela fleurit. En 2021, nous avons eu 4 compromis de vente, une vente et ensuite les constructions des bâtiments de M. LAFON et de M. TOUZY.

Sur Saint-Paul-des Landes, nous avons signé un compromis en 2021 et nous avons signé la vente avec les menuiseries DANIEL en 2022.

Sur Neussargues, nous avons livré la pépinière d'entreprises en mars 2021.

Sur Murat, en revanche, nous avons toujours deux terrains qui sont de taille importante (11 400 m²), on peut donc quand même y implanter des entreprises, mais en 2021, en tout cas, nous n'avions pas eu de contacts.

Nous avons continué à travailler en 2021 sur Esban avec des suites à donner qui, je crois, sont un peu en sommeil pour le moment.

J'en viens maintenant à tous les mandats de gestion que nous pouvons avoir au niveau de la SEBA 15.

Le premier, c'est le mandat de gestion sur le Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac avec, pour l'une des premières années, un bilan d'exploitation positif de 75 000 €, un taux d'occupation qui a été quasiment à 100 % en 2021 et qui continue à être bien rempli, malgré, début 2022, le départ de certains services de la CABA.

En ce qui concerne les principaux travaux, il a fallu changer des chaudières gaz. Nous avons essayé d'améliorer la signalétique par le marquage au sol. En 2022, nous refaisons une partie du parking. Nous avons installé des bornes électriques. Nous avons un projet à l'étude de photovoltaïque à la fois sur les bâtiments et en ombrières de parkings.

Sur la gestion du Village d'Entreprises de Saint-Flour, là, nous sommes à 100 % d'occupation, malgré le départ d'un locataire. En fait, nous sommes à 100 % d'occupation parce que nous avons surtout la location par Saint-Flour Communauté qui remplit déjà une bonne partie des bâtiments.

Sur le Village d'Entreprises de Murat, à fin 2021, nous avons 6 entreprises présentes, avec une entreprise qui est arrivée début 2021 qui s'appelle BIKE HOME ; ce qui représente un taux d'occupation de 95 %.

Ensuite, nous avons un mandat de gestion des logements de la Ville d'Aurillac. Ce sont essentiellement des logements qui sont situés dans les écoles. Cela représente 28 000 € de redevances.

Sur l'îlot Baldeyrou, nous avons des discussions avec l'achat de logements par POLYGONE sur l'année 2021.

Il faut noter un nouveau projet : une étude de faisabilité du regroupement des deux pavillons d'un EHPAD qui sont gérés par le CCAS d'Aurillac, qui a été confiée à la SCET et à SEBA 15, et qui est toujours en cours puisqu'il y a diverses options qui se présentent. Nous essayons d'explorer toutes les options possibles.

Nous avons signé aussi un appui à la commercialisation sur trois ans sur la zone d'activités de Massiac et de Neussargues. C'est là où il y a les établissements CHARRADE ; on les voit bien quand on passe en voiture pour aller à Clermont-Ferrand.

Nous avons eu sur la zone de Massiac deux compromis de vente en 2021 et un nouveau contact en 2022.

Et puis, nous avons un nouveau mandat de gestion avec Hautes Terres Communauté sur les villages d'entreprises de Massiac et de Neussargues. Nous avons eu l'arrivée d'un premier locataire, le Café des Puys, en mars 2022.

Le dernier slide porte sur ce que je vous ai dit tout à l'heure sur le mandat avec RFF qui nous devait encore un peu d'argent.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport de la SEBA 15 ? Non. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 32.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la candidature LEADER. Il s'agit de désigner les représentants de la CABA au sein du GAL. Christian POULHES nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 33 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- En mars 2022, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion, a lancé un appel à candidatures pour le programme LEADER 2023-2027. Le terme LEADER est l'acronyme de « Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen au sein du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). Il vise à soutenir le développement des territoires ruraux grâce à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

Depuis de nombreuses années et sur la base des programmes LEADER successifs, les acteurs publics et privés du territoire de la CABA ont pu bénéficier du soutien financier apporté par ce dispositif européen. L'appel à candidatures LEADER 2023-2027 défini par la Région Auvergne-Rhône-Alpes modifie de nombreux critères dans la sélection des territoires pour la mise en œuvre de ce programme dont le périmètre, dorénavant à l'échelle départementale, et le type de structure porteuse, exclusivement des EPCI ou syndicats mixtes. De fait, le cadre préexistant, à savoir un portage par l'Association ADEPA et un périmètre couvrant les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, ainsi que la CABA, ne pouvait être reconduit. Anticipant l'impact de ces évolutions, les trois EPCI avaient conjointement et unanimement validé l'intégration du programme LEADER dans les statuts du Syndicat Mixte du SCoT BACC, lesquels ont été modifiés en conséquence par arrêté préfectoral en date du 18 février 2022.

Cependant, faisant suite aux travaux et propositions initiés depuis la fin de l'année 2022 par les trois syndicats mixtes compétents en matière de SCoT pour répondre conjointement à ce nouveau cadre, une candidature a été finalement élaborée sous l'égide des services du Département du Cantal, fondée sur la base d'une analyse documentaire, statistique et cartographique du territoire, avec l'éclairage des évaluations des trois programmes LEADER de la précédente programmation, ainsi qu'au cours d'ateliers de concertation menés durant cet automne.

A partir du diagnostic territorial ainsi établi et d'une analyse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces, le projet de candidature identifie quatre enjeux prioritaires :

- Atteindre la croissance démographique par l'accueil de nouvelles populations pour garantir les équilibres socio-économiques ;
- Affirmer la vitalité du territoire par le renforcement des activités économiques de proximité pour assurer une montagne habitée ;
- Veiller aux équilibres sociaux et lutter contre les inégalités par le développement des services pour répondre aux attentes de la population ;
- Réussir les transitions par le développement des usages numériques et la sobriété énergétique pour garantir un territoire durable et responsable.

Dès lors, la stratégie locale de développement s'est attachée à répondre à ces enjeux. Elle a été formalisée sous l'intitulé « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant », dont les objectifs stratégiques sont :

- Relevons le défi démographique en maintenant et accueillant les populations sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorons notre attractivité en assurant la présence de services et d'activités en proximité

avec la population ;

- Favorisons l'innovation, l'expérimentation et la coopération entre acteurs du territoire pour répondre aux nouvelles attentes ;
- Inscrivons notre territoire dans les transitions digitales et énergétiques et dans le développement durable.

De là, quatre fiches-actions ont été alors définies pour la mise en œuvre de cette stratégie :

- La première fiche-action entend améliorer le cadre de vie en renforçant les activités économiques de proximité :
 - * par le soutien aux commerces et services de centre-bourg, moteur de l'attractivité et de la vitalité des territoires ;
 - * par le soutien à l'artisanat, maillon essentiel d'une transition énergétique et écologique réussie et pourvoyeuse d'emplois ;
 - * par le soutien à l'économie sociale et solidaire, acteur du développement durable et créateur de liens sociaux ;
 - * par le soutien à la diversification des exploitations agricoles vers des activités touristiques.
- La deuxième fiche-action permettra l'expérimentation de nouveaux services à la population et aux entreprises.
- La troisième fiche-action – c'est le standard des programmes LEADER – permettra la coopération interterritoriale et transnationale.
- La dernière fiche-action permettra de faire tourner la boutique, c'est-à-dire permettra le fonctionnement du GAL.

Afin de mener à bien cette stratégie, le GAL Cantal sollicite une enveloppe de 10 M€, dont 5 M€ pour la fiche-action 1 et 3,5 M€ pour la fiche-action 2. Ce programme représenterait, par effet levier, un investissement territorial estimé à près de 20 M€ pour les cinq prochaines années.

Nous en venons au pilotage de tout cela.

Le GAL est piloté par un comité de programmation constitué, d'une part, d'un collège public composé d'un représentant de chacun des 9 EPCI à fiscalité propre et d'un représentant du Syndicat Mixte Cantal Attractivité en cours de constitution, et d'autre part, d'un collège privé composé de représentants des chambres consulaires et de socioprofessionnels. Il est l'organe décisionnel du programme LEADER. Il sélectionne les opérations et assure le suivi du programme.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, le GAL disposera d'une ingénierie territoriale dédiée. Trois agents seront recrutés par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité avec un déploiement sur les trois arrondissements du Cantal, permettant ainsi de garantir une ingénierie de proximité. Cette équipe sera soutenue par un comité technique au sein duquel sera désigné un référent pour chaque EPCI.

La candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant » sera portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité.

Dans le cadre de la procédure de sélection des dossiers de candidatures, il est demandé par le cahier des charges de l'appel à projet que les EPCI dont le territoire serait couvert par le programme LEADER se prononcent sur la stratégie et la gouvernance retenues. C'est dans ce cadre et à cette fin qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de débattre et de désigner ses représentants au sein du GAL.

Il nous est donc proposé :

- d'acter que la candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3 V : Viable – Vivable – Vivant » intègre le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;

- d'acter que cette candidature soit portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;
- de participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions LEADER 2023-2027 en cours d'élaboration au sein du Groupe d'Action Local (GAL) Cantal, comme déclinés dans les 4 fiches-actions que je vous ai indiquées ;
- de désigner, si vous en étiez d'accord, moi-même comme représentant titulaire et M. Bernard BERTHELIER comme représentant suppléant au sein du comité de programmation LEADER en charge de la sélection des opérations et du suivi de la programmation ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

M. LE PRÉSIDENT.- L'objet de cette délibération, c'est d'acter que le Syndicat Mixte Cantal Attractivité présentera la candidature LEADER et que Christian POULHES en charge des contractualisations et Bernard BERTHELIER en tant que conseiller communautaire puissent représenter la CABA au sein du GAL 3V.

Y a-t-il des prises de parole, des questions ou des observations sur ce point ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur le Contrat Cantal Développement. C'est encore Christian qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 34 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2022-2027
Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Le Contrat Cantal Développement est l'un des contrats contractualisés avec les collectivités partenaires, dans le cas présent avec le Conseil Départemental qui a donc adopté un dispositif de soutien financier dédié aux EPCI, mais également, cette fois-ci, à certaines communes membres dont les projets ont une envergure qui dépasse le cadre communal.

Cette contractualisation est pluriannuelle et couvre la période 2022-2027.

Son montant est sensiblement le même que sur la précédente période, à savoir 2 640 000 €.

Au vu de l'avancement des différents projets identifiés, il a été retenu de ne contractualiser à ce jour que sur un montant de 2 250 000 €. Cela veut dire qu'il reste une poire pour la soif. Ce montant de 2 250 000 € serait consacré au financement de :

* 7 projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour un soutien de 1 531 000 € ;

* 6 projets communaux pour une aide totale de 647 000 € ;

* 2 projets associatifs – c'est aussi un peu la nouveauté – cofinancés à hauteur de 72 000 €.

La liste des projets est détaillée dans l'annexe jointe à la délibération.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le programme d'opérations associé au Contrat Cantal Développement 2022-2027, tel que joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste des projets qui est jointe dans vos documents.

Y a-t-il des observations sur cette affectation du fonds Cantal Développement pour la

CABA ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous allons passer à la délibération suivante qui concerne une convention d'objectifs entre l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA » et la CABA. C'est Magali MAUREL qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 35 : TOURISME – CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE LA CABA » ET LA CABA

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Merci, Président. C'est une délibération concernant l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA ».

L'Office de Tourisme est sous format EPIC depuis mai 2010. Ce sera donc la 3^{ème} convention d'objectifs. Je ne vais pas tout reprendre puisque, sur la définition des activités, il n'y a pas de nouveautés.

Evidemment, cette convention fixe pour chacune des parties les moyens matériels et financiers mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération et bien sûr les obligations comptables qui incombent à l'Office de Tourisme, les modalités de contrôle et tous les éléments relatifs à la vie statutaire.

Pour donner quelques clés de lecture puisque, là, le point important pour la CABA, c'est le budget alloué vers l'Office de Tourisme, je vais vous indiquer comment se décomposent les recettes de l'Office de Tourisme.

Elles sont constituées par :

* 180 000 € de subvention CABA. C'est ce qui est proposé en renouvellement. C'était le montant de la convention précédente.

J'ai oublié d'indiquer qu'il y a une coquille sur la délibération et sur la convention puisqu'il est, à un endroit, indiqué : 2020-2022. C'est bien une convention 2023-2025. Excusez-nous pour cette erreur ;

* les recettes liées à la Taxe de Séjour puisque c'est l'OT qui porte la Taxe de Séjour et qui en conserve les produits. Pour information, pour 2021, la Taxe de Séjour, cela a été un montant d'un peu plus de 177 000 € pour la CABA et un peu plus de 17 000 € reversés pour la part départementale.

Nous avons en fait un équilibre entre la subvention et la Taxe de Séjour à hauteur de 38 % pour chacune de ces deux recettes.

Ensuite, s'agissant des 25 % restants, nous sommes sur les recettes liées aux prestations de l'Office de Tourisme autour de 115 000 €. C'est un niveau que nous avons atteint à nouveau cette année puisque nous avons le tourisme de groupe qui a repris, par exemple, et la billetterie ÉCLAT, et un certain nombre d'autres éléments qui ont vu nos comptes retrouver des niveaux plus habituels.

Même si en 2022, ces recettes de prestations ont augmenté du fait des éléments que je viens d'indiquer, la subvention de la CABA reste indispensable pour assurer la pérennité du fonctionnement de l'OT et son équilibre budgétaire.

Pour autant, compte tenu de l'augmentation de la recette de la Taxe de Séjour qui est quand même conséquente et qui a l'air de se confirmer puisque, là, nous serons, a minima, sur la même base et nous pensons même être au-delà dans la mesure où nous n'avons pas actuellement le 3^{ème} versement de l'année des plates-formes (Booking, Airbnb et Gîtes de France,...) mais nos estimations sont plutôt très favorables, nous proposons de rester sur un niveau de subvention CABA à hauteur de 180 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de conclure avec l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA » la convention d'objectifs pour une période triennale à compter de l'année 2023 ;
- d'approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 180 000 € pour les années 2023 à 2025, étant précisé qu'en sus, l'EPIC dispose de l'intégralité des produits générés par la Taxe de Séjour ;
- de s'engager à inscrire, lors du vote des budgets primitifs, les crédits nécessaires au Budget Principal au compte 65737, fonction 95 ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je mets cette convention au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à une délibération sur les tarifs de l'eau. C'est M. PRADAL qui va présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 36 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – TARIFS 2023 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Nous allons vous présenter un power-point.

Avant de parler des tarifs, nous voulions vous présenter le montant des coûts énergétiques pour la partie « eau et assainissement » de 2019 à 2023.

Par rapport à 2019, vous voyez que le coût de l'énergie va représenter en 2023 un coût important qui va impacter énormément les budgets de l'eau et de l'assainissement, en particulier Souleyrie parce que les nouveaux équipements sont bien sûr plus performants, mais ils sont plus consommateurs d'énergie. Quand on part de 2019 pour aller à aujourd'hui, vous voyez que l'évolution est significative.

Pour l'eau, le coût de l'énergie, ce sera, pour 2023, un montant d'environ 330 000 €.

Pour l'assainissement, dont la STEP Souleyrie, le coût de l'énergie s'établira à 1 283 288 €.

Pour Souleyrie, le coût de l'énergie, ce sera presque 1 M€.

Nous aurons en 2023, pour l'électricité, un montant total de 1 613 288 €.

J'espère que cela va se calmer en 2024.

Les propositions tarifaires ont été discutées en Commission Grand Cycle de l'Eau.

Dans la colonne concernant 2022, vous voyez les chiffres :

- Pour l'abonnement eau, c'était 58 €.
- Le mètre cube d'eau : 1,34 €
- L'abonnement assainissement : 30,50 €
- Le mètre cube assainissement : 1,79 €.

Nous avons une proposition 1 qui est de + 4 € sur les abonnements et de 0,09 €/m³ eau et assainissement. Cela donne :

* 62 € d'abonnement eau

* 1,43 € pour le m³ eau

* 34,50 € d'abonnement assainissement

* 1,88 € pour le m³ assainissement

La proposition 2, c'est + 5 € sur les abonnements et + 0,10 €/m³ eau et assainissement. Cela donne les chiffres suivants :

- * 63 € d'abonnement eau
- * 1,44 € pour le m³ eau
- * 35,50 € d'abonnement assainissement
- * 1,89 € pour le m³ assainissement.

La proposition 3, c'est + 6 € sur les abonnements et + 0,11 €/m³ eau et assainissement. Nous avons ainsi les chiffres suivants :

- * 64 € d'abonnement eau
- * 1,45 € pour le m³ eau
- * 36,50 € d'abonnement assainissement
- * 1,90 € pour le m³ assainissement.

La Commission a opté pour la proposition 2. Maintenant, c'est à vous, ce soir, de décider. Je vous rappelle les principaux éléments de la proposition 2 :

- * 63 € pour l'abonnement eau
- * 35,50 € pour l'abonnement assainissement
- * 1,44 € pour le prix du m³ d'eau
- * 1,89 € pour le prix du m³ d'assainissement

Il y a en plus les prélèvements de l'Agence de l'Eau.

A cela, s'ajoute la TVA à 5,5 % pour l'eau et à 10 % pour l'assainissement.

Cela donnerait :

- un prix de 2,47 €/m³ d'eau non assainie, soit + 6,45 %
- et un prix de 5,15 €/m³ d'eau assainie, soit 6,31 %.

Si nous prenons cette proposition-là, vous avez dans la colonne à droite les rapports que nous pouvons obtenir. Cela fait :

- * une recette en évolution pour le m³ d'eau de 293 066 €
- * une recette en évolution pour le m³ d'assainissement de 237 491 €
- * une recette en évolution pour l'abonnement eau de 116 760 €
- * une recette en évolution pour l'abonnement assainissement de 90 190 €.

Soit un total de recettes en plus pour l'eau de 409 826 €.

Soit un total de recettes en plus pour l'assainissement de 327 681 €.

Les consommations moyennes au niveau national sont évaluées à 120 m³.

Au niveau de la CABA, la consommation moyenne est de 100 m³. Pour un foyer, l'augmentation pour les mètres cubes assainis, cela fait 15 € de plus par semestre, et l'augmentation pour les mètres cubes non assainis s'établirait à 7,47 € de plus par semestre. Cela ferait donc une trentaine d'euros de plus par an.

Nous vous proposons d'adopter la proposition n° 2. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Cela représenterait 30 € de plus par an par foyer. Vous me direz que tout augmente et que tout est cher.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, cela n'augmente pas plus que l'inflation.

M. PRADAL.- Nous limitons l'augmentation à l'inflation, mais il faut une certaine augmentation parce que, vous le voyez bien, les coûts flambent. Ce que nous ne récupérerons pas là, c'est sur l'investissement qu'il faudra le prendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce tarif de l'eau et sur cette proposition n° 2 ?

Mme LANTUÉJOUL.- Avec l'hypothèse n° 1, quelle serait l'augmentation ? Quelle est la variation ?

M. PRADAL.- Cela fait 1 centime de différence pour le m3 d'eau entre 1,43 € et 1,44 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que cela a été vu en commission. Ceux qui étaient présents à la commission ont dû certainement en discuter. Cela a été validé par le Bureau Communautaire, mais il peut y avoir en Conseil Communautaire des propositions alternatives.

Si nous n'augmentons pas les tarifs maintenant, ce sera un coup de bambou l'année prochaine parce que c'est un budget autonome.

M. PRADAL.- Ou alors ce seront des investissements en moins quelque part.

M. LE PRÉSIDENT.- Les investissements, ils sont en partie faits. Je vais mettre cette délibération au vote s'il n'y a pas de réactions. Y a-t-il des oppositions ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non. La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne une demande de subventions en vue de l'instauration de la TEOMI pour le financement du Service public communautaire de prévention et de gestion des déchets. C'est Stéphane FRÉCHOU qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 37 : ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE L'INSTAURATION DE LA TAXE D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI) POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Ce que je peux dire en préambule, puisque c'est un sujet qui est déjà passé 3 ou 4 fois en Bureau Communautaire et en Commission Environnement, c'est qu'actuellement le Service d'enlèvement des ordures ménagères est financé par ce que l'on appelle la TEOM. C'est une taxe qui est fixée uniquement et intégralement sur les valeurs locatives, quelle que soit la situation des foyers.

L'étude qui a été menée pendant un an avec nos partenaires d'ECOGÉOS et avec les services qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier, et je tiens à les remercier, que ce soit Frédérique ou Bertrand, nous a portés à imaginer de passer à la TEOMI. La TEOMI, c'est une partie de la taxe qui reste corrélée aux valeurs locatives et une partie de la taxe qui est corrélée au volume de production de déchets ; c'est-à-dire que, concrètement, en fonction des besoins d'un foyer, la contribution est différente, un peu comme nous l'avons vu avec le Service de l'Eau tout à l'heure.

L'avantage de ce système-là, c'est qu'il permet – et cela a été vérifié sur les retours d'expériences au niveau de toutes les collectivités qui y sont passées – de réduire de 30 à 50 % le volume des OMR, selon les situations des collectivités. En tout cas, aucune collectivité n'a vu la production se stabiliser ou ne diminuer que faiblement.

Dans notre contexte, M. le Président en a parlé en préambule, nous sommes passés d'un système où le coût d'enfouissement et de traitement de nos OMR était de 150 € la tonne en 2020 à un coût de 167 € hors transport pour 2023 et avec une prévision – puisque maintenant, nous avons les appels d'offres et le retour – de 214,50 € en 2025, selon les tarifs que nous impose la DRIMM. L'augmentation est liée en partie à l'augmentation des coûts que tout le monde connaît, c'est-à-dire à l'inflation, mais surtout à l'action de l'État qui fait en sorte de réduire les capacités des sites de traitement et en même temps fait augmenter la TGAP parce que la Taxe sur la Gestion des Activités Polluantes était de 17 € la tonne en

2018 ; nous serons en 2025 à 65 € la tonne. C'est une partie qui s'impose à nous. Nous le verrons dans la délibération suivante. De toute façon, les coûts de l'incinération sont encore supérieurs aux coûts de l'enfouissement, même si leur TGAP est plus faible. Voilà le contexte.

Il est impératif pour nous de trouver des outils et des leviers pour diminuer les volumes d'OMR, et introduire une partie de la valorisation des efforts de tri par les foyers est l'outil le plus efficace.

Voilà le chronogramme des objectifs fixés par l'État.

Nous avons 15 millions d'habitants qui étaient en tarification incitative en 2020. L'État a assigné l'objectif d'en avoir 25 millions en 2025. De nouveaux objectifs sortiront pour la suite, avec un tri à la source qui s'impose.

Cette année, nous passons à l'extension des consignes de tri. Vous avez tous vu la communication. Cela veut dire que, dès maintenant, tous les emballages se trient et sont récupérables dans les points d'apport volontaire ou dans les bacs du tri. Cela va nous permettre de sortir une partie des volumes.

Nous devons travailler sur les biodéchets pour extraire tout ce qui est compostable.

Et puis, nous avons à travailler sur le gaspillage alimentaire.

C'est un processus d'amélioration permanent de réduction des volumes, dont la TEOMI est un des outils.

S'agissant de nos productions et de nos tonnages, vous voyez que nous sommes à peu près sur des productions relativement stables d'OMR. Nous sommes à peu près à 12 500 tonnes d'OMR sur l'agglomération. Nous avons 12 000 tonnes en 2017.

Nous avons des apports en tri qui sont relativement stables, qui retrouvent actuellement à peu près les taux de 2018 ou 2019.

L'idée, ce serait de pouvoir démarrer la TEOMI en 2026 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour pouvoir instruire une partie de la taxe relativement à la production des volumes, il faut pouvoir comptabiliser les volumes. Ce qui a été retenu, c'est de passer en colonnes ou en points d'apport volontaire à contrôle d'accès, c'est-à-dire avec une sorte de carte, comme vous le voyez sur la petite image, qui permettra d'ouvrir la trappe pour jeter ses ordures. A la fin de l'année, le nombre de fois où la trappe a été ouverte par le foyer sera comptabilisé et facturé en complément du socle lié aux valeurs locatives.

Les objectifs sont les suivants :

- La baisse de production d'OMR. Cela, c'est repéré dans toutes les collectivités qui sont passées à la TEOMI, qu'elles soient rurales ou qu'elles soient urbaines. Autour de nous, nous avons l'exemple de Riom Puy-de-Dôme ; nous avons l'exemple de Brive ; un peu plus au Sud, nous avons l'exemple de Lunel dans l'Hérault qui compte 25 000 habitants avec uniquement des communes rurales autour d'elle. Partout, il y a eu, au minimum, 30 % de réduction des OMR.

- Une augmentation évidemment des apports en déchetteries et une hausse des recyclables parce que ce que l'on ne retrouve plus dans les bacs se retrouve sur les bonnes filières et sur les bons exutoires. Je tiens à dire que nous retirons des ressources des recyclables. Cela nous permet aussi d'augmenter les ressources du service.

Ce qui est attendu, c'est un écart de 90 kg par an et par habitant. Il faut savoir qu'en moyenne, les collectivités qui y sont passées sont passées de 250 à 150 ou 160 kg par habitant de production d'OMR.

La réduction est de 30 à 50 %. Comme nous sommes raisonnables et pragmatiques, nous, nous visons plutôt 30 %. Si nous faisons plus, tant mieux. Nous pensons pouvoir atteindre 177 kg par an et par habitant.

Considérons les résultats des enquêtes.

Là, nous avons l'exemple d'un territoire lorrain qui est, depuis 2016, en TEOMI.

Alors il y a un peu de tourisme... c'est-à-dire qu'il y a des gens qui vont jeter dans les collectivités d'à côté qui ne sont pas en TEOMI.

Il y a quelques déchets brûlés, mais c'est assez epsilon, on est entre 300 grammes et 2 kg par habitant.

Enfin, il y a quelques dépôts sauvages, mais qui, dans la plupart des cas, se sont résorbés très rapidement dans le temps, qui ne sont pas significatifs non plus.

Nous avons 3 scénarii :

- Si nous ne changeons rien, nous devons augmenter la TEOM pour arriver à assurer un service qui aurait un coût de pratiquement 10 M€ sans amélioration du service.

- Si nous décidons de passer en « porte à porte », il nous faudrait trouver quasiment 18 M€.

- Si nous passons en TEOMI, cela nous permet de geler notre budget à environ 7 M€, entre 6 et 7 M€.

S'agissant de la méthode, nous avons recruté un Chargé de mission au sein de l'Agglomération, M. François BRULFERT, qui fait le tour de toutes les communes, qui va continuer ce travail de proximité pour vous accompagner à choisir le type de colonnes, leur localisation, pour être le plus efficace et le plus équitable possible dans le service rendu, pour calculer ensemble le nombre de colonnes nécessaires par commune.

L'objectif était de diviser entre 3 et 10 le nombre de points de regroupement. La marge est donc extrêmement grande. En fonction des besoins et de l'équité du service, tout est négociable.

Il y a des questions qui repasseront évidemment, tout au long de ce travail jusqu'à 2026, devant le Bureau, à savoir :

- Comment la CABA participe-t-elle au financement s'il y a besoin d'acheter des emprises foncières ?

- Comment aidons-nous les communes à financer les plates-formes à aménager ?

- Comment aidons-nous au financement des colonnes ?

Il est évident que nous n'allons pas laisser les communes sans soutien. Mais cela restera encore à élaborer.

Ce soir, la délibération ne porte que sur l'autorisation donnée à M. le Président pour demander des subventions pour pouvoir acquérir les premiers matériels et faire les premiers travaux préparatoires. M. BRULFERT est encore en poste jusqu'à la fin de la mise en place de ce projet. Nous avons encore un certain nombre de choses à harmoniser pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible et le plus équitablement possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Stéphane. Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération ? Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Au regard de cette délibération et du propos liminaire que vous avez tenu, il semble peut-être important que nous ayons un petit moment de débat. En tout cas, je souhaitais ici donner l'avis des élus communistes de ce Conseil.

Déjà, je crois que, collectivement, tous ici, nous sommes d'accord et nous nous rassemblons sur le fait qu'il faut qu'il y ait évidemment des actions de réduction de nos OMR par l'extension du tri et nous sommes aussi d'accord sur le fait qu'il faudra que cette situation que nous connaissons évolue. Nous ne pouvons pas rester dans la situation actuelle.

Alors TEOMI or not TEOMI ? C'est bien la question. Je vous épargne mon accent anglais... Tout cela pour dire que nous partageons les constats et les objectifs, mais nous sommes en divergence sur les actions à mener et quant à la réalisation de ces objectifs. Cela nous pose un certain nombre de questions.

La première. Nous sommes politiquement et philosophiquement opposés à l'individualisation des pratiques et donc opposés à l'individualisation de la pratique de tri pour les foyers. Nous ne croyons pas à cette société qu'on veut nous faire progressivement un petit peu avaler, c'est-à-dire une société où chaque citoyen est responsable individuellement de ses actes et de ses pratiques, et finalement une société que l'on percevrait comme une espèce de magma d'individus sans histoire, sans perspectives, sans conscience, et où le fait collectif serait complètement « nettoyé ». Cela me fait penser un tout petit peu à ce que nous vivons sur la question de l'énergie, c'est-à-dire : mettons des cols roulés, chauffons à 19 degrés, ne consommons pas trop. Nous le faisons déjà, nous le savons, mais ce n'est pas cela qui va finalement, fondamentalement, changer le problème, d'autant plus que nous sortons de la COP 27, qui ne se tient pas à notre échelle, qui se situe au niveau mondial ; mais nous en sommes sortis avec rien. Là, de plus en plus, on essaie de faire porter une partie de la responsabilité aux citoyens, et cela nous pose question.

Deuxième chose. Certes, cette taxe incitative permet de réduire le volume d'OMR. C'est ce qu'on lui demande. Mais nous n'avons aucune garantie – nous, nous avons posé la question en Bureau en tout cas – sur combien cela va coûter aux familles, qu'elles soient populaires et nombreuses, qu'elles soient au centre ville d'Aurillac ou à la campagne, puisque nous savons que ce sont elles qui produisent le plus potentiellement d'ordures ménagères. Il ne nous a pas été présenté la question des habitats collectifs. Je sais qu'il y a eu un slide dans un Bureau à ce sujet. Cela nous paraissait être un petit peu une usine à gaz avec des sacs et des bacs, avec un retard d'allumage pour cette taxe. Cela faisait partie de la deuxième question.

La troisième question, c'est sur les investissements que notre Collectivité va porter, certainement lourds, sur le matériel, sur les emplois.

En question subsidiaire, il y a l'aspect touchant aux conditions de travail de nos fonctionnaires puisque, s'il y a moins de points de collecte, s'il y a plus de points d'apport volontaire, il y aura normalement moins de fonctionnaires ; en tout cas, je ne le souhaite pas, mais c'est l'un des enjeux.

Alors, vous le comprenez, les élus communistes doutent. Nous demandons quand même un petit peu à être rassurés. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération.

Je finirai par cela : le point essentiel, je crois, c'est que nous devons avoir un débat très serré dans les sous-bassins avec les communes, mais aussi avec les habitants et les citoyens de notre collectivité parce qu'ils vont être les premiers impactés par ces mesures, pas un biais ou par un autre. Nous avons besoin de recueillir leur avis et de savoir ce qu'ils en pensent. Je rappelle que c'est quand même le 10^{ème} 49-3 que nous subissons à l'Assemblée Nationale. Il y a une espèce de chape de plomb qui est sur le pays, une réforme des retraites qui va arriver -Onous ne savons pas trop comment, ni pourquoi -. En tout cas, il n'y a pas de majorité dans notre pays. Il faudrait que l'on prenne en compte les aspirations démocratiques et populaires. Je crois que nous pouvons le faire avec cette taxe et nous pourrions, pourquoi pas, proposer autre chose. La TEOM en tant que telle, sans incitation, est finalement peut-être la moins mauvaise solution au niveau répartition et au niveau solidarité.

Je prendrai tout à l'heure la parole sur la délibération suivante.

M. LE PRÉSIDENT.- Stéphane FRÉCHOU peut apporter des éléments de réponse.

M. FRÉCHOU.- Nous allons intervenir à plusieurs voix. Ce que je peux répondre, c'est que si nous restons à la TEOM avec le système actuel, il faut que nous trouvions un financement de 40 % supplémentaire. Tout le monde paye la TEOM à partir du moment où on est assujéti à la Taxe Foncière, ou si on est locataire, cette taxe est reversée. Et ce sera la même chose puisque 70 % de la TEOMI sont liés aux valeurs locatives. Par rapport à la seule part

variable, selon toutes les études que nous avons eues, il n'y a pas de situations où les gens seraient amenés, s'ils font correctement les efforts de tri, à payer plus avec la TEOMI qu'avec la TEOM ; ils seraient même amenés soit à ne pas payer plus, soit à payer moins.

Deuxièmement sur la question de l'équité sociale, nous avons une sociologie particulière dans notre département avec les personnes les plus modestes qui ne sont pas forcément les familles nombreuses, mais qui sont souvent des retraités, je pense aux retraités issus du monde agricole par exemple, qui habitent dans des grandes surfaces, qui sont seuls ou en couples, et qui sont soumis à la TEOM proportionnellement à leur valeur locative parce qu'ils sont propriétaires d'une grande maison et que leurs enfants sont partis, et eux qui produisent peu de déchets sont les premiers contributeurs et les plus durement touchés par rapport à leur pouvoir d'achat. Ils seront les premiers bénéficiaires de la TEOMI. La TEOMI est une mesure, en ce sens, de justice et d'équité fiscale.

Je vais apporter quelques éléments de réponse en ce qui concerne les habitats collectifs. Cette délibération concerne les demandes de subventions préparatoires aux travaux nécessaires à la mise en place de la TEOMI. Je l'ai dit, tout reste à faire. Il reste à définir l'emplacement des bacs, ce qui sera fait avec les mairies dans la dentelle. Il reste aussi le travail à faire avec les bailleurs sociaux, il sera fait. Il est évident qu'il existe plusieurs scénarii possibles de répartition de la partie incitative sur les habitants d'un immeuble d'habitat collectif, d'une copropriété ou d'un bâtiment d'habitat social. Le contrôle d'accès sera par foyer. L'idée, c'est aussi d'arriver à valoriser ceux qui font les efforts de tri minimums. Voilà ce que je peux dire.

En ce qui concerne le personnel, il est évident qu'il n'est dans l'idée de personne ici de licencier des fonctionnaires de la CABA. Nous avons, vous l'avez vu, des volumes supplémentaires attendus en déchetteries. Il va falloir simplement procéder à une réorganisation au niveau des RH. Il va falloir aussi offrir des solutions de formation à des agents. Nous sommes en train de le faire avec les services pour faire monter en compétence les agents qui travaillent au niveau des rippers parce que chaque permis obtenu nous permet de faire passer un ripper chauffeur, et chaque CACES obtenu permet d'avoir les compétences nécessaires pour lever les PAV. Ce qui est plutôt imaginé, c'est une montée en compétence, chaque fois que c'est possible, en interne. Pour les autres, il sera proposé un accompagnement vers de nouvelles missions, mais qui n'en sont pas moins intéressantes et pas moins à valoriser, qui sont des missions soit en déchetteries, soit ailleurs. Il y aura aussi des missions de police de l'environnement pour vérifier que les choses, avec des agents assermentés, se font correctement et qu'il n'y a pas de dépôts sauvages. Il y aura aussi des accompagnements vers des missions de sensibilisation correspondant en quelque sorte à des ambassadeurs du tri.

Tout ce travail-là est devant nous. Il ne s'agit pas de laisser qui que ce soit au bord de la route évidemment. Mais, in fine, oui, les effectifs seront moins nombreux dans quelques années parce que les besoins de collecte sont inférieurs quand on n'a besoin que d'un chauffeur avec un diplôme de grutier que quand on a besoin de trois personnes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MAURS, vous avez la parole.

M. MAURS.- Si j'ai bien compris, si nous votons cette délibération, nous acceptons l'idée de la TEOMI de fait puisque nous allons aller chercher des subventions pour mettre en place la TEOMI. Cela veut dire que cette délibération, c'est l'acceptation de la TEOMI.

M. FRÉCHOU.- C'est tout ce qui la rend possible.

M. MAURS.- Mais cela revient à accepter la TEOMI, si je comprends bien.

M. FRÉCHOU.- Oui, mais chaque année, l'assemblée est souveraine.

M. MAURS.- Il faut présenter les choses correctement parce que tu nous as dit tout à l'heure que nous demandons juste une subvention pour voir la faisabilité de cette mesure, mais ce n'est pas cela. En fait, nous acceptons la TEOMI ce soir si nous votons la délibération.

M. FRÉCHOU.- Non, ce n'est pas cela. Nous avons fait l'étude de faisabilité pendant un an, et là, c'est une demande de subventions. Par contre, chaque année, la Collectivité vote avec son budget le taux de la partie incitative. Si elle décide qu'il est à zéro %, nous restons à 100 % de TEOM.

M. MAURS.- D'accord. Alors il y a quand même un certain nombre de choses qui me semblent un petit peu anormales là-dedans. Je ne fais pas partie du parti communiste bien entendu... Mais je vois la différence que nous avons au niveau du tri, je t'en ai déjà parlé. Au niveau du tri, dans nos communes, nous avons des points d'apport volontaire. Moi, ce matin, je suis allé déposer mon tri. Quand je suis revenu, il a fallu que je me lave les mains pendant un quart d'heure parce que j'ai mis dans le point d'apport volontaire pot après pot, yaourts, boîtes de conserve, etc, alors qu'en ville, il suffit de tout mettre dans un sac transparent et on met cela dans des bacs. Là, cela fait une différence très importante entre la ville et les campagnes. Alors je comprends qu'il y a peut-être un problème de coût, mais moi cela ne me satisfait pas du tout.

Il y a aussi une question que je n'ai pas posée, c'est la question des Gorges de la Jordanne. Qu'est-ce que je vais faire l'été quand je sors des Gorges de la Jordanne trois pleins sacs de poubelle ? Est-ce qu'il va falloir que mon employé municipal fasse un tri dans ces sacs ? Parce qu'il y a de tout dedans, il y a du verre, il y a du plastique, il y a de tout. J'ai donc trop de choses qui ne me satisfont pas. A partir de là, je m'abstiendrai sur cette délibération, et Philippe FABRE aussi du reste.

M. FRÉCHOU.- Si je peux te rassurer, sur la question de la taille des trappes des conteneurs puisque c'est de cela dont il s'agit pour les PAV de tri, la demande de subventions permet aussi de choisir un matériel différent puisqu'il va s'agir d'avoir un matériel à contrôle d'accès. L'idée, ce n'est pas de servir du matériel à des collectivités qui trouveraient qu'il est inopérant. L'idée, c'est d'arriver à travailler avec ce qu'il est possible d'avoir sur le marché pour rendre le service le meilleur.

Par ailleurs, il va continuer à exister un certain nombre de conteneurs, notamment par exemple dans des salles municipales où il y a des mariages et des événements de toutes sortes, qui seront encore collectés par la CABA. Ce dont tu parles là, ce qui est retiré des Gorges de la Jordanne sera probablement – les choses seront étudiées – mis en bacs et ramené à l'Yser et nous en ferons notre affaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Si j'entends bien ta remarque, concrètement, quand tu dis que tu as mis dans les points d'apport volontaire les éléments un par un, l'objectif c'est d'avoir des équipements qui soient beaucoup plus efficaces. Moi, personnellement, je vide mon sac dans un bac.

M. MAURS.- Oui, mais actuellement, chez nous, ce n'est pas le cas. Quand j'en ai parlé à Stéphane l'autre jour, la réponse qu'il m'a faite c'est que, pour le moment, nous sommes obligés de rester comme cela. Stéphane, c'est la réponse que tu m'as faite quand je t'en ai parlé. Ou alors je vais venir mettre mon tri en ville, tu comprends ; cela, c'est beaucoup plus simple.

M. LE PRÉSIDENT.- Si on pousse plus loin le raisonnement, là, en l'occurrence, cette subvention, c'est justement pour acquérir des matériels plus performants. Si nous en restons au statu quo, tu auras toujours la même difficulté. Les subventions qui seraient versées par l'ADEME, c'est pour financer le matériel que nous allons installer.

M. MAURS.- C'est pour financer le matériel avec les trappes où il faudra la carte pour les ouvrir. C'est bien pour financer cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

M. MAURS.- Mais pour tout ce qui est tri, cela ne change rien.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, c'est le pendant. Nous augmentons le tri, et donc nous allons avoir besoin de plus de colonnes sur les sites. C'est ce qui a dû être vérifié. Christian, quand M. BRULFERT est venu chez toi, comment cela s'est-il passé ?

M. MAURS.- Moi, je l'ai vu, Monsieur BRULFERT. Il m'a parlé simplement des points d'apport volontaire pour lesquels on prend la carte pour ouvrir la trappe. Il est resté avec moi pendant deux heures. Nous avons bien discuté. Moi, je ne le sens pas ce truc.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors c'est le statu quo.

M. MAURS.- Je ne suis pas tout seul. Enfin, moi, c'est mon point de vue.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons toujours voté à l'unanimité.

M. MAURS.- Oui, mais nous ne sommes pas obligés de voter tout le temps à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Il faut parler dans le micro.

Mme GANE.- M. BRULFERT est venu chez nous également. En effet, nous avons compris nous aussi que ce qui allait changer, c'était pour les OMR, mais pas pour les colonnes de déchets recyclables. Nous avons compris que les colonnes de déchets recyclables n'allaient pas changer, que ce n'était pas ce pour quoi M. BRULFERT était venu.

M. LE PRÉSIDENT.- Stéphane, tu peux répondre.

M. FRÉCHOU.- La délibération porte essentiellement sur la question consistant à savoir comment nous collectons les OMR, mais il est évident que si le matériel ne satisfait pas sur les points d'apport volontaire du tri, il existe d'autres matériels au catalogue et nous allons les étudier parce qu'il faut augmenter le nombre de points d'apport volontaire pour accueillir les nouveaux tris. Si cela ne va pas avec l'actuel matériel, nous pouvons passer à du matériel différent. C'est ce que nous disons en conclusion ; c'est-à-dire qu'il y a un accompagnement qui va être fait sur les questions de financement des PAV et nous accompagnerons les communes. Il existe des colonnes avec des plus grandes trappes. Actuellement, dans le schéma actuel, ce n'est pas dans nos process de commande, mais de toute façon, cela se discute. Cela n'a rien à voir avec le principe de la TEOMI ou pas. C'est totalement différent.

Mme GANE.- Je rejoins ce que disait M. MAURS. Il est vrai que ce n'est pas du tout pratique à l'heure actuelle, cela n'incite pas à recycler quand on doit mettre dans le point d'apport yaourt par yaourt.

M. FRÉCHOU.- Nous sommes d'accord, mais nous ne pouvons pas tout changer tout de suite. Il faut que nous arrivions à adapter cela en fonction de nos possibilités.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur PRAT, vous pouvez intervenir.

M. PRAT.- Il est normal que, même s'il s'agit d'une demande de subventions, nous débattions de cela puisque cela fait débat au Bureau et il y a donc des questions qui se font

jour.

Je veux juste dire que ce n'est pas parce que nous disons que nous avons des doutes que nous voulons forcément rester au statu quo. C'est pour cela que je me suis permis de dire cela dans mon propos introductif ; c'est-à-dire que nous sommes tous conscients qu'il faut faire quelque chose ; nous pouvons le faire différemment, nous pourrions regarder peut-être autre chose à l'horizon de la TEOM. Si je reprends la parole, c'est pour dire cela. Nous ne sommes pas les empêcheurs de tourner en rond, nous posons des questions. Ce n'est pas parce que nous avons des doutes, mais qui sont profonds, que nous sommes opposés à toutes les solutions. Alors je peux être rassuré par certains aspects de l'intervention de M. FRÉCHOU, mais l'individualisation des pratiques, nous, cela nous pose encore un problème.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un problème philosophique, là. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RODIER, vous avez la parole.

M. RODIER.- J'ai vu apparaître dans l'une des slides une réflexion sur la participation financière des communes à l'achat des colonnes. Je n'ai pas le sentiment que ce soit quelque chose que nous ayons déjà évoqué. Alors je suis content que nous allions chercher des sous, mais, moi, aujourd'hui, je ne signe pas un blanc-seing pour payer les colonnes. C'était écrit quand même sur les documents projetés.

Mme GINEZ.- Ce n'était pas dans ce sens. Moi, je ne l'ai pas compris dans ce sens. La question qui a été posée, c'est de voir comment la CABA pouvait contribuer à l'installation de ces nouveaux équipements à travers des plates-formes ou des colonnes. Il y a un sujet là effectivement par rapport à la répartition des équipements. Il n'y a pas la réponse. C'est un sujet qui est posé.

M. FRÉCHOU.- La question que nous posons est celle-ci : comment et jusqu'à quelle hauteur la CABA peut accompagner les communes, non pas sur l'achat des colonnes, mais sur les travaux pour les installer, selon le choix qu'elles font, s'il faut du génie civil parce qu'on choisit du semi-enterré ou si c'est de l'aérien ? Tout cela, ça reste à étudier, mais c'est nouveau parce que, jusqu'à présent, ce sont les communes qui paient complètement la dalle sur laquelle se pose l'équipement.

La nouveauté qui est introduite là, c'est : comment réfléchissons-nous pour accompagner financièrement les communes pour installer ce nouveau matériel ? C'est l'inverse de ce que vous avez perçu. Nous n'avons donc pas été suffisamment clairs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur NICOLAS, vous pouvez intervenir.

M. NICOLAS.- Monsieur le Président, Monsieur FRÉCHOU, il y a un élément qui m'interpelle dans la présentation. Nous ne pouvons pas être contre des évolutions et le fait de rechercher des techniques de tri plus évoluées et plus élaborées. Cela, nous le comprenons tous et moi le premier. Mais ce qui me gêne un peu dans la réflexion, c'est que nous votons toujours des augmentations de Taxe d'Ordures Ménagères, mais pas de diminution, parce que, là, visiblement, à terme, nous passerions de 10 M€ de dépenses à beaucoup moins ; c'est ce que vous avez évoqué, Monsieur FRÉCHOU.

Moi, ce qui me serait intéressant, c'est de faire une simulation pour savoir ce que les gens vont payer en moins à terme. Là, nous ne pouvons pas augmenter indéfiniment la Taxe d'Ordures Ménagères si nous améliorons le service et si nous demandons à nos concitoyens de s'investir dans ce tri-là, et moi le premier parce que c'est une méthode à laquelle j'adhère.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour répondre à ta question, tu as la perspective des années à venir avec, en perspective, pas de TEOMI, points d'apport volontaire et porte à porte pour les OMR. Là, à l'horizon 2029, c'est à peu près 19 M€, c'est-à-dire que nous doublerions la ressource appelée. Après, cela reste des chiffres, mais cela répond à ta question.

Monsieur MARIOU, vous vouliez intervenir. Nous vous écoutons.

M. MARIOU.- Merci, Monsieur le Président. Disons qu'il y a une petite crainte qui subsiste car, sur la diapositive, il est précisé qu'il va y avoir une diminution des points de collecte, que leur nombre sera divisé par 3 ou par 10. Là, quelle sera la capacité de négociation au sein des communes pour, malgré tout, conserver un service à la population avec un coût qui ne va pas baisser ? Je regarde M. POULHES, je ne sais pas si le débat a été réalisé et dans quelles communes. Mais, là, il y a une crainte pour maintenir un service aux populations avec une taxe qui ne va pas baisser, mais qui va peut-être légèrement augmenter dans un proche à venir.

M. FRÉCHOU.- C'est tout le travail qu'il y a devant nous. Il s'agit, comme je le disais tout à l'heure, d'être le plus équitable et le plus efficient possible. Le Bureau d'études nous a fourni une fourchette. Mais ce que nous avons dit tout de suite avec les services, c'est que ce n'était pas satisfaisant et que, nous, nous souhaitons qu'il y ait davantage de points de collecte. Après, c'est fait commune par commune. Je ne peux vous dire : à Arpajon ce sera 3 fois moins ou 5 fois moins ou 4 fois moins. L'idée, c'est qu'à Arpajon, le service soit aussi bien rendu qu'à Ayrens, qu'à Aurillac ou qu'à Teissières, etc. En fonction de la topographie, en fonction de la densité de population, en fonction de différents critères, l'idée c'est quand même que le service soit rendu à un tarif supportable par les usagers, et en même temps avec une réduction des volumes d'OM qui nous permette de trouver des marges de manœuvre. C'est cela, l'idée.

M. MARIOU.- Moi, j'adhère au principe de la TEOMI. Mais si j'entends ce que vous dites, cela veut dire qu'il y a une marge de négociation qui subsistera au niveau des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Je pense d'ailleurs qu'il y a des retours d'expérience de certaines communes, en particulier Naucelles ou Lacapelle-Viescamp. Tu peux donner ton expérience, Maryline.

Mme MONTEILLET.- A Lacapelle, nous avons 4 points d'apport volontaire, et pour essayer de rendre le service équitable pour tous, cela passait par une augmentation de deux plates-formes supplémentaires puisque nous avons pris en compte notamment le bassin d'emploi et nous avons étudié l'implantation des équipements en fonction des voies de circulation et des bassins d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, je pense que chaque commune a des particularités. Je pense que M. BRULFERT discute avec le maire.

M. MARIOU.- C'est une expérience à mener, c'est certain.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est sûr. Tu peux parler aussi, Christian.

M. POULHES.- Moi, je veux bien parler également. Du travail que nous avons pu commencer à faire avec M. BRULFERT, il apparaît nettement qu'il faut que la question des apports volontaires des emballages soit, autant que faire se peut, concomitante du point de regroupement à créer des OMR. Il ne s'agit pas de penser que les personnes vont venir et faire l'effort pour ne faire qu'un geste. A un moment donné, il faut rationaliser, c'est sûr, mais il faut apporter un complément de service qui n'est pas aujourd'hui présent sur les points d'apport volontaire des emballages. Je pense qu'il est assez facile de voir que nous en manquons déjà pour certains et que le fait de collecter plus comme on nous demande de le faire à partir de tout de suite va démontrer effectivement qu'il y a normalement un manque qui va s'exprimer si les personnes jouent le jeu du tri comme elles semblent l'avoir déjà commencé.

Est-ce que je me suis fait comprendre ? Dans la démarche d'avoir des points de regroupement des OMR, je pense qu'il va apparaître qu'il faut que ces points-là soient

doublés des points d'apport des emballages et du verre.

M. LE PRÉSIDENT.- Louis ESTEVES a la parole.

M. ESTEVES.- Toute la difficulté que nous allons avoir dans les communes, c'est de trouver l'emplacement pour implanter ces points d'apport parce qu'il est vrai que, même si aujourd'hui, il n'était pas prévu d'accompagner les colonnes de point d'apport d'ordures ménagères avec des points d'apport volontaire, ce n'était pas tout à fait prévu ; c'est dans les discussions que nous avons eues que nous avons pu faire émerger cette idée, alors j'espère qu'elle sera suivie d'effet, toute la difficulté, cela va être l'implantation de ces colonnes parce que je reprends ce que disait Stéphane FRÉCHOU tout à l'heure, il faut mettre en place ce nouveau système, et nous sommes tous favorables. Il n'y a personne autour de cette table qui peut être contre la TEOMI, ce n'est pas possible. Par contre, la question, c'est de savoir comment nous pouvons concilier service de proximité et coût. Le coût ne sera pas inférieur ; il va être au mieux ce qu'il est aujourd'hui, il sera peut-être légèrement supérieur parce que, dans les années à venir, il y aura des choses qui feront qu'il va légèrement augmenter. Il sera nettement moins élevé que si nous ne faisons rien, nous sommes d'accord là-dessus, sauf que l'utilisateur, lui, quand il paye 200 € et qu'on lui dit : « si nous ne faisons rien, tu vas payer 400 € », tant qu'il n'a pas payé les 400 €, il n'a pas compris que cela va coûter 400 €. C'est aussi la difficulté que nous aurons avec les services à convaincre dans les communes.

Mais il est vrai que sur les communes, et notamment les communes rurales, la question c'est de savoir comment on peut trouver le terrain pour implanter des équipements, qui l'achète, comment on traite la chose. Pour trouver un mètre carré pour mettre un conteneur avec quatre roues, ce n'était pas très compliqué. Trouver peut-être 15 m² pour mettre 2 ou 3 colonnes, cela va être un peu plus compliqué. Donc, là, pour le coup, nous risquons de ne plus remplir la mission qui est la nôtre de rendre le service au plus près de l'utilisateur parce qu'on va lui demander de trier et en plus de faire des kilomètres, parce qu'à des endroits, cela va se traduire en kilomètres dans la campagne. Dans nos communes rurales, on n'est pas en ville, il faut avoir une autre vision. Cela va donc se traduire en kilomètres. Je ne sais pas si tout le monde va être dans cette réflexion-là. A mon avis, cela va être très compliqué avec les usagers pour faire admettre ce dispositif en campagne.

M. LE PRÉSIDENT.- Par contre, l'exemple de Lacapelle-Viescamp devrait te rassurer parce qu'on a même augmenté le nombre de points d'apport finalement.

Mme MONTEILLET.- Je rejoins M. POULHES en fait. Par rapport aux 4 points d'apport volontaire que nous avons, en fait nous allons être à 6. Cela veut dire que nous allons rendre à certains habitants un service supplémentaire parce qu'ils devaient faire plus de kilomètres pour aller apporter, par exemple, le verre dans un point de collecte. Après, je partage l'inquiétude de M. ESTEVES par rapport au fait de devoir trouver des terrains suffisants et les voies d'accès pour pouvoir implanter des points d'apport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce débat certes intéressant, mais qui nécessite que nous travaillions au plus près des difficultés pour les résoudre ? Moi, je pense que le choix des équipements doit être déterminant, y compris pour les colonnes de tri. Si cela ne va pas, nous avons un catalogue et nous pouvons prendre des conteneurs qui soient adaptés aux besoins de la population. Ce n'est pas normal de mettre trop de temps pour déposer ses déchets.

M. MAURS.- Aujourd'hui, c'est comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Mais cela, ce sera changé parce que nous allons nous adapter. Il faut débattre entre nous et en tout cas avancer.

M. MAURS.- Quand j'ai entendu, il y a quelques mois, les nouvelles consignes de tri, je me suis dit : c'est un grand progrès, c'est un progrès énorme parce que nous allons pouvoir trier beaucoup plus. Mais la façon dont cela se fait, c'est une catastrophe. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que nous avons une responsabilité à aboutir et surtout à mettre en place des équipements adaptés aux besoins de la population. Nous avons un Bureau Communautaire qui fonctionne, et je pense que s'il y a des problèmes, ils remonteront très clairement en Bureau.

Je peux mettre au vote la délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous passons au point suivant. C'est encore Stéphane FRÉCHOU qui le présente. Il s'agit de l'adhésion au VALTOM.

DÉLIBÉRATION N° 38 : ENVIRONNEMENT – CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE VALTOM, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Il s'agit effectivement de l'adhésion au VALTOM. Pour refaire un petit peu l'historique, nous avons averti tous les Élus que la DRIMM avait dénoncé le marché cet été, comme son droit le lui permettait, au regard de l'explosion de ses coûts et que nous avons relancé un appel d'offres pour avoir un exutoire pour nos OMR.

Parallèlement à cela, nous avons aussi mené un travail de fond pour trouver un deuxième exutoire et faire en sorte que nous n'ayons pas qu'une seule solution, et surtout pour préparer l'avenir. Nous nous sommes donc rapprochés du VALTOM qui est le Syndicat Mixte du Puy-de-Dôme/Haute-Loire qui traite les ordures ménagères de Clermont-Ferrand essentiellement, pour savoir s'ils étaient en capacité d'absorber une partie ou la totalité de nos volumes. Il était intéressant pour nous de nous rapprocher du VALTOM parce que nous sortions d'un critère stricto sensu de marché pour rentrer plutôt dans une entente entre collectivités ; ce qui permet d'être sur le même niveau de dialogue. Et puis, cela nous permettait aussi d'avoir un exutoire dans la région parce que nous ne savons pas jusqu'à quand il sera possible d'exporter les déchets en Occitanie en fonction de l'évolution de la réglementation qui, parfois, nous surprend.

Nous avons eu plusieurs allers-retours, plusieurs rencontres téléphoniques avec les Élus de Clermont-Ferrand et avec les représentants du VALTOM. Monsieur DESTANNES a travaillé aussi avec nos collègues de Châtaigneraie et de Cère et Goul pour faire en sorte que tout le monde soit d'accord sur cette idée-là d'avoir deux opérateurs. Le VALTOM nous a répondu qu'il était en capacité, cette année, de nous prendre 3 000 tonnes, essentiellement en hiver. Nous avons dit : « banco », même si pour la première année, le VALTOM sera plus cher que la DRIMM puisque le coût de l'incinération sera à environ 200 € la tonne, alors que nous serons à 185 € pour le traitement de la tonne à la DRIMM hors transport, mais comme c'est un petit peu moins loin d'aller à Clermont-Ferrand qu'à Montech, les coûts sont à peu près équivalents ; en tout cas, nous n'y gagnerons pas, c'est sûr. Mais ce que nous gagnons, c'est un nouveau partenariat, un pied dans ce syndicat qui, s'il augmente sa capacité à traiter, pourra nous prendre davantage de volume dans l'avenir, et par ailleurs, cela nous repositionne sur la scène régionale.

Voilà un peu l'objet de cette délibération. Il s'agit de prendre part à une entente avec le VALTOM et d'envoyer une partie de nos déchets à Clermont-Ferrand plutôt qu'à Montech, dans la limite de leur capacité à répondre. Voilà ce que je peux dire.

Il y a tout un cahier des charges qui vous est donné en annexe à la délibération parce que ce marché est décorrélié du transport et nous avons donc aussi lancé un appel d'offres pour assurer le transport de nos déchets jusqu'à nos deux exutoires. Ce que je peux vous dire, c'est que le tarif sera d'environ 23 centimes la tonne au kilomètre. Je vous laisse faire les calculs, mais ce n'est pas donné, nous avons 20 000 tonnes à exporter par an. Dans cet appel d'offres pour le transport, nous avons défini un cahier de charges qui prévoit, pour ce transport, dans la mesure du possible, l'utilisation décarbonée de véhicules au GNV autant qu'on pourra le faire.

Voilà un peu le cadre de cet accord, qui est prévu pour deux ans. Et puis, nous verrons dans deux ans si nous pouvons augmenter nos exportations vers le VALTOM et réduire celles vers Montech, sachant que nous avons aussi intérêt – je vous le dis –, politiquement, à rester clients du groupe Séché parce que c'est le groupe Séché qui porte le projet d'un exutoire à côté de Decazeville, qui nous permettrait du coup d'avoir une solution sur notre bassin de vie. Ce sont tous ces équilibres-là que nous avons essayé de conjuguer pour vous proposer cette solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Deux précisions par rapport à cette délibération. Il ne s'agit pas d'adhérer au VALTOM, mais de créer une entente avec le VALTOM.

Après, sur le coût des transports, ce sera une négociation que nous devons aussi avoir avec les Communautés de Communes de Cère et Goul et de la Châtaigneraie. Il est vrai que si c'est du GNV, le bilan carbone sera meilleur, mais c'est un coût supplémentaire.

Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- Merci. Je vais voter pour la délibération. Mais nous avons parlé des transports, et donc je suis obligé de prendre un petit peu la parole.

Simplement, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, cela n'a rien à voir avec le sujet, mais c'est quand même insoutenable cette pression de l'État qu'on nous met sur l'augmentation de cette TGAP et la punition pour nos petits territoires qui n'ont pas d'autres solutions que d'enfouir les déchets. Alors j'ai entendu dire que, maintenant, même l'incinération coûterait plus cher. C'est quand même lamentable. Monsieur le Président, vous l'avez rappelé en propos liminaires, notre territoire ne peut pas accueillir de solution locale au regard des tonnages, mais aussi au regard des populations. Je ne sais plus qui avait dit cela : « le peuple ne nous va pas ou vote mal, il faut changer le peuple ». Je ne dis pas cela. Mais nous l'avons bien vu à la fermeture du centre de Tronquières, il y a eu des fortes mobilisations légitimes de la part de la population qui sont aussi actuellement un frein aux solutions locales.

Nous sommes donc obligés d'exporter nos déchets, et vous me voyez arriver avec mes grands sabots bien entendu, je crois que nous aurions tout intérêt à voir avec les collectivités voisines les possibilités qui s'offrent à nous avec le ferroviaire. Ce ne sera pas demain matin, ni dans trois mois, qu'une solution de transport pourrait être trouvée, mais il conviendrait d'étudier les possibilités ; nous avons des lignes ferroviaires qui existent jusqu'à Brive et jusqu'à Clermont-Ferrand. Nous parlions de Decazeville ; il y a peut-être aussi aux alentours de cette ville des choses à faire.

Alors, oui, il y a la question des quais. Manque de chance, nous avons fait un PEI, il n'y a donc plus de SERNAM, mais je ne pense pas que ce soit réhibitoire. Il y a les odeurs, mais elles y seront toujours. Je crois même que la CABA a un peu de foncier sur Esban qui pourrait permettre d'accueillir une espèce de quai. En tout cas, il y a des freins qui ne sont pas réhibitoires au transport ferroviaire, et je crois qu'il faudrait que nous étudiions cette possibilité de transport par le ferroviaire. Un grand révolutionnaire russe avait dit : « là où il y a la volonté, il y a un chemin ». Prenons ce chemin et ayons cette volonté.

M. LE PRÉSIDENT.- Ecoutez, là, je ne sais pas comment je peux vous répondre.

M. PRAT.- Cela fait toujours de l'effet de citer Lénine en Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que ce soit une citation de Lénine.

M. PRAT.- Moi, j'ai cette notion, mais j'ai une déformation politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que c'est plutôt la citation d'un Chinois, mais peut-être qu'il était de la même couleur politique que Lénine...

Nous pouvons faire un groupe de travail. C'est une réponse. Nous ne pouvons pas exclure toutes les options, mais vous êtes parfaitement conscient que ce que vous proposez, ce ne sera pas évident à concrétiser vu les difficultés de la SNCF, l'absence de quais et la disparition de la SERNAM. Il faut savoir qu'il n'y a plus de trains de marchandises à Aurillac. Mais nous pouvons toujours étudier cette possibilité, et vous avez parfaitement raison parce que je pense que la ligne de chemin de fer pourrait aller à Decazeville.

M. PRADAL.- Oui. Elle existe encore.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle existe encore, elle est encore posée. Nous pouvons donc faire un groupe de travail, il n'y a aucun problème. Le Vice-Président aux Transports peut piloter ce groupe de travail.

M. PRAT.- C'est avec grand plaisir que je le ferai. Alors, là, si je peux présider un groupe de travail sur le ferroviaire et le transport des déchets, je serai vraiment satisfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ?

Mme GANE.- Juste un complément. J'ai cru comprendre – et c'est une bonne chose – qu'au niveau du VALTOM, c'était un incinérateur couplé à un réseau de chaleur, alors que sur Montech, c'est un enfouissement. C'est donc aussi une bonne chose.

M. FRÉCHOU.- Je peux vous répondre. Il n'y en a pas un des deux qui est plus vertueux que l'autre. Montech, c'est un site particulièrement bien étudié où il y a une méthanisation et une cogénération des lixiviats qui produit de l'électricité qui est réinjectée sur le réseau. Le VALTOM récupère une partie du surplus de chaleur produit par l'incinération des ordures. Mais, in fine, il n'y a aucun des deux systèmes qui soit moins ou plus vertueux. Chacun a ses qualités et ses défauts.

Au regard de ce qui s'est passé cet été au Mirail à Toulouse avec l'incinérateur de Toulouse, quand cela fonctionne, c'est très bien, mais quand cela dysfonctionne, cela met en péril des populations. Les risques ne sont pas les mêmes. Chaque système a ses difficultés et ses défauts.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur PRAT, vous pouvez présenter la délibération suivante sur la prolongation de la validité du règlement d'intervention de la CABA pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

DÉLIBÉRATION N° 39 : TRANSPORTS – PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE LA CABA POUR L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci. Alors rien de neuf sous le soleil pour cette délibération puisque c'est le prolongement de la subvention à hauteur de 25 % pour l'aide à l'achat d'un VAE avec un plafond de 300 € sous réserve d'avoir loué préalablement un vélo électrique à la STABUS pendant 3 mois consécutifs au minimum.

Je voulais surtout faire l'annonce en Conseil Communautaire de l'arrivée de 10 nouveaux VTC qui arriveront à STABUS pour coller un peu plus aux besoins des déplacements domicile/travail des personnes qui résident à l'extérieur d'Aurillac. Nous n'avions que des vélos ville, et donc nous avons senti dans le débat des déchets la prégnance des territoires ruraux, nous aurons maintenant des vélos des champs électriques bien sûr. Nous pouvons lancer le débat sur l'électrique, si vous le voulez, mais nous ne nous coucherons pas tôt...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

C'est encore Sébastien PRAT qui va intervenir sur la délibération suivante qui porte sur la création et la composition du Comité des Partenaires.

DÉLIBÉRATION N° 40 : TRANSPORTS – MOBILITÉS – CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ DES PARTENAIRES

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci. Nous sommes appelés à délibérer sur la création du Comité des Partenaires que nous avons vue en Commission Transport il y a quelques semaines puisque la Loi d'orientation des mobilités prévoit que soit instituée une nouvelle instance de consultation dans notre collectivité qui s'appelle le Comité des Partenaires, afin de développer le dialogue entre les autorités organisatrices des mobilités comme la nôtre, les usagers et les employeurs, pour la définition de la politique de mobilité.

Ce Comité vise donc à développer la coopération entre ces différents acteurs.

Il doit être saisi au moins une fois par an. Il doit être consulté également avant toute évolution conséquente de l'offre de mobilité et de la politique tarifaire, ainsi que sur la qualité des services et de l'information des usagers.

Il doit être saisi aussi avant toute instauration et évolution du taux du Versement Mobilité destiné au financement des services de mobilité.

Cela, c'étaient les termes de la LOM.

Par ailleurs, la Loi « Climat et Résilience » nous impose – ce qui est plutôt une bonne chose finalement – d'associer à ce Comité des habitants de notre territoire.

Nous avons choisi en Commission Transport de faire un appel à candidatures pour ces habitants, qui seront choisis dans les Conseils de Quartier Aurillacois et dans les 4 sous-bassins de notre collectivité.

J'indique rapidement les enjeux pour la CABA puisque c'est une instance supplémentaire. Nous avons les Bureaux, les Commissions Transport et les Conseils Communautaires et nous aurons une instance supplémentaire, si nous le décidons aujourd'hui.

L'enjeu, c'est de ne pas en faire une armée mexicaine, ni une coquille vide, mais bien une instance de débat avec les différents acteurs puisque nous sommes parfois,

involontairement, éloignés et des employeurs et des usagers et des associations. Ce Comité permettra de resserrer tous ces liens. En tout cas, nous espérons que ces liens seront resserrés avec le Comité des Partenaires qui devrait se réunir dans la mi-année 2023 après cet appel à candidatures des habitants.

Dans ce Comité des Partenaires, il y aura 6 collèges :

- Un premier collège avec élus et collectivités
- Un collège n° 2 avec les employeurs. Nous avons essayé de cerner les particularités de notre territoire et également les plus gros financeurs du Versement Mobilité.
- Un collège n° 3 composé d'habitants – je vais un peu m'y attarder – qui seront désignés par un appel à candidatures lancé par notre Collectivité sur nos supports. Il y aura 10 personnes au total pour représenter les 4 sous-bassins de la CABA et les 6 Conseils de Quartier de la Ville d'Aurillac.
- Un collège n° 4 composé des associations.
- Un collège n° 5 composé des partenaires institutionnels, dont les établissements scolaires.
- Un collège n° 6 composé des opérateurs de transport.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce Comité des Partenaires, c'est une commission qui donne un avis consultatif, je le rappelle.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. La Loi nous impose de créer ce Comité des Partenaires. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur une convention de coopération avec l'Association Foncière Logement DIGNEO. C'est une délibération importante parce qu'elle concerne en l'occurrence dans un premier temps la Commune d'Aurillac, mais toutes les communes qui ont un cœur de ville seront éligibles au dispositif. C'est une Foncière qui peut présenter des avantages quand une Commune a des immeubles ou des îlots à traiter. C'est Angélique MARTINS qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 41 : URBANISME ET HABITAT – CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT DIGNEO CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. La vitalité du centre ville d'Aurillac est l'une des composantes essentielles de l'attractivité de la CABA. La Ville d'Aurillac est engagée dans une dynamique ambitieuse de rénovation du bâti de son centre ville, notamment en collaboration avec la CABA au travers de l'OPAH-RU.

L'Association Foncière Logement (AFL) est une filiale du groupe Action Logement. Sa mission est de réaliser des programmes de logements locatifs ou de logements destinés à l'accession à la propriété contribuant à la mixité sociale des villes et des quartiers, à la diversité de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne.

L'AFL déploie un dispositif dédié à la lutte contre les logements indignes appelé DIGNEO en collaboration avec les collectivités territoriales.

Faisant suite aux différentes mesures de lutte contre l'habitat indigne précédemment mises en œuvre par la Ville d'Aurillac et au travail d'identification des immeubles-cibles mené dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU « Action Cœur de Ville », une liste d'immeubles dégradés, partiellement ou totalement vacants et présentant un potentiel pour être réhabilités et produire du logement a été établie. C'est l'AFL qui prendra à sa charge la réalisation de

toutes les études.

L'objectif de la convention est de conclure un partenariat entre la Ville d'Aurillac, la CABA qui est compétente en matière d'habitat et l'AFL à travers son dispositif « DIGNEO » dans le but de mener une étude de faisabilité.

C'est pour cela qu'il est demandé ce soir au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de coopération Investissement et Mixité tripartite entre la Ville d'Aurillac, la CABA et l'Association Foncière Logement à travers son dispositif « DIGNEO » pour une durée de 2 ans à compter de sa signature ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons mis cette délibération en groupe B parce que, dans le cadre d'Action Cœur de Ville avec son pendant « Petites Villes de Demain », il va y avoir un acte 2 d'Action Cœur de Ville qui va fusionner ce dispositif « Action Cœur de Ville » avec les communes d'Aurillac et d'Arpajon et les 7 Petites Villes de Demain du territoire de la CABA pour avoir un dispositif unique. Action Logement qui a eu un effet de levier significatif sur des opérations qui n'étaient pas rentables et qui sont devenues rentables par l'intervention d'Action Logement, et notamment une subvention directe à l'opération, cela a permis de rentabiliser des opérations qui n'auraient jamais pu aboutir sur le territoire.

Si l'on considère l'évolution de cette Foncière de laquelle nous parlons vers un dispositif DIGNEO pour le traitement de l'habitat indigne, l'opération « Centres Bourgs », très probablement, sera susceptible d'être concernée. Les communes « Petites Villes de Demain » pourront donc aussi s'inscrire dans cette démarche-là sur les immeubles en état d'insalubrité ou à retraiter.

Ai-je été clair ?

Mme LANTUÉJOUL.- Pas tout à fait du coup parce que cela m'interroge sur le fait que la Ville d'Aurillac qui est Cœur de Ville est signataire de la convention. Mais la Ville d'Arpajon est aussi Cœur de Ville et les Petites de Demain également.

M. LE PRÉSIDENT.- Les Petites Villes de Demain ne sont pas encore dans le dispositif « Cœur de Ville ».

Mme LANTUÉJOUL.- Alors pourquoi Arpajon n'est pas signataire de la convention ?

M. LE PRÉSIDENT.- Toi, tu peux signer la convention avec Action Logement si tu as des immeubles à proposer.

Mme LANTUÉJOUL.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans la mesure où la compétence Habitat est assurée par la CABA, nous passons la convention avec la Ville d'Aurillac, la CABA et l'AFL.

Mme MARTINS.- Pour préciser, pour le moment, l'étude a été faite suite à l'OPAH-RU sur l'étude des immeubles vacants et indignes que la Commune d'Aurillac est en train d'acquérir, pour après avoir la faisabilité des opérations de réhabilitation et rétrocéder un certain nombre de ces immeubles pour que DIGNEO fasse un portage financier et assure les coûts de réhabilitation. Pour le moment, le dispositif porte sur ces immeubles cibles qui ont été identifiés dans le cadre de l'OPAH-RU. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'immeubles situés sur Arpajon.

Mais, après, l'intérêt de DIGNEO, c'est de voir la faisabilité sur le terrain, sur la CABA, et de l'étendre sur d'autres communes qui auraient des immeubles qui pourraient rentrer dans ce dispositif. Nous parlons là vraiment d'immeubles en très mauvais état, que personne ne veut réhabiliter, et dont la réhabilitation représente des coûts de travaux très importants et qu'une collectivité seule ne peut pas assumer.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce plus clair ?

Mme LANTUÉJOUL.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération sur le bilan Action Cœur de Ville.

DÉLIBÉRATION N° 42 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DU BILAN – ÉVALUATION DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » 2018-2022

Rapporteur : Mme Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Pour resituer le contexte, en 2018, les Communes d'Aurillac et d'Arpajon ont été retenues en binôme pour bénéficier du programme national « Action Cœur de Ville », initialement prévu pour la période 2018-2022.

L'ambition du programme était d'aider les villes moyennes à résoudre leurs dysfonctionnements et de créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur de leur agglomération.

Pour cela, différents partenaires nationaux sont mobilisés aux côtés des communes et de la CABA. Nous retrouvons l'État, la Banque des Territoires, l'ANAH, Action Logement, le Département du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En lien avec la fin du programme initialement prévue en 2022 et en vue de la prolongation de ce dispositif, il a été demandé à tous les territoires lauréats de réaliser une évaluation du programme. C'est ce que je vous présente ce soir.

En 2018, le programme a débuté par une phase d'initialisation comportant un diagnostic, la définition des orientations, ainsi que la délimitation du périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

Depuis 2019, le programme est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation de nombreuses actions.

La Ville d'Aurillac était déjà engagée dans une politique de rénovation urbaine. Le programme Action Cœur de Ville a permis de développer cette politique, et plus globalement sur la rénovation et l'attractivité du centre ville.

La Commune d'Arpajon avec le programme Action Cœur de Ville est intervenue au moment où la Commune réalisait une étude de programmation pour renforcer et rénover son centre. Le programme a donc contribué à la réalisation de ce projet de centralité, notamment en mobilisant des financements supplémentaires.

Le programme Action Cœur de Ville s'articule autour de 6 axes.

Je vous propose de citer quelques grandes actions :

Au titre de l'axe 1 qui traite « de la réhabilitation à la reconstruction, vers une offre attractive de l'habitat en centre ville », où nous retrouvons l'OPAH-RU de la CABA en partenariat avec la Ville d'Aurillac, on peut citer :

- la construction de la résidence Darwin qui a bénéficié de subventions CABA et Ville d'Aurillac ;

- la réhabilitation lourde de la cité du Champ de Foire par Cantal Habitat à Arpajon-sur-Cère.

Au titre de l'axe 2 qui consiste à favoriser un développement économique et commercial équilibré, où nous retrouvons différentes aides directes aux commerces apportées par la Ville d'Aurillac et la Région, on peut citer les actions suivantes :

- l'opération Parapluie renouvelée depuis 2019 sur la ville d'Aurillac,

- la création d'un poste de manager du commerce.

Au titre de l'axe 3 qui consiste à développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, là, nous avons :

- la création du PEI sur la CABA,
- le développement de pistes cyclables sur la commune d'Aurillac.

Au titre de l'axe 4 qui consiste à mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, nous retrouvons :

- la mise en valeur du site des vestiges de Saint-Géraud,
- le réaménagement de certaines rues piétonnes et commerçantes du centre ville d'Aurillac.

Au titre de l'axe 5 qui vise à fournir l'accès aux équipements et services publics et à l'offre culturelle et de loisirs, nous retrouvons :

- l'aménagement de la Maison de la Fraternité sur Méallet de Cours à Aurillac,
- la restructuration du Camping de l'Ombrade portée par la CABA.

Au titre de l'axe 6 qui est un axe transversal avec des projets structurants, nous retrouvons :

- la rénovation de l'îlot Baldeyrou à Aurillac,
- la dépollution du site Engie sur le cours d'Angoulême,
- l'opération de renouvellement urbain de l'enclos Milhaud à Arpajon-sur-Cère,
- l'opération de réhabilitation de la maison Soubrier à Arpajon-sur-Cère.

Au total, les actions mises en œuvre dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ont généré quand même plus de 82 M€ d'investissements sur le territoire.

Pour conclure, aujourd'hui, il est important d'approuver l'évaluation de l'acte 1 avant de poursuivre sur un acte 2 qui devrait se dérouler de 2023 à 2026. Il sera orienté vers l'adaptation au changement climatique et la promotion de la sobriété énergétique et foncière avec une attention particulière portée aux quartiers de gare et aux entrées de ville.

Les principales perspectives pour l'acte 2 seraient les suivantes :

Pour la CABA :

- l'engagement d'une nouvelle OPAH et la poursuite des coordinations avec le programme Petites Villes de Demain.

Pour la Ville d'Aurillac :

- la reconversion de la friche Engie cours Monthyon ;
- l'aménagement des quartiers Pupilles et Saint-Géraud ;
- la poursuite des actions en cours notamment sur la requalification des espaces publics et le traitement des îlots dégradés.

Pour la Commune d'Arpajon :

- l'élaboration d'un plan-guide des aménagements urbains,
- l'aménagement de liaisons douces,
- et deux opérations de production de logements sociaux portées par Cantal Habitat.

Isabelle, tu peux compléter mon propos pour Arpajon, avant que nous n'approuvions le bilan.

Mme LANTUÉJOUL.- S'agissant des opérations de l'enclos Milhaud, nous en avons eu un petit exemple par M. PESTRINAUX.

Ensuite, là, dans les actions, Cantal Habitat s'engage dans une rénovation très lourde de deux immeubles situés à la Cité du Champ de Foire, avec la création d'ascenseurs, une isolation par l'extérieur, le changement de toutes les huisseries et la réfection de toutes les salles de bain également. C'est un très gros chantier sur les deux bâtiments. Cela concerne 62 logements.

Par ailleurs, sur Arpajon, il y a un certain nombre de projets pour la suite, pour l'acte 2, puisque nous nous inscrivons totalement dans les entrées de ville entre autres puisque,

nous, nous avons deux bâtiments qui seraient concernés en entrée de ville, un d'un côté et un de l'autre.

Et puis, nous nous pencherons sur les mobilités puisque cela, c'est quelque chose que nous sommes en train de construire et qu'il me tarde que nous construisions.

Mme MARTINS.- Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan et l'évaluation de l'acte 1 du programme Action Cœur de Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 22 septembre 2022

Vous avez eu dans vos dossiers la liste des décisions qui ont été prises par le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Bureau depuis le Conseil du 22 septembre 2022.

Y a-t-il des questions sur des opérations qui vous interrogent ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Y a-t-il des questions diverses ? Non.

Je vais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Et puis, 2023 sera une autre aventure. Bon courage.

(La séance est levée à 23 h 20)
